

I. La sexualité humaine

Repères / réflexions

La notion de sexualité humaine renvoie à la globalité de l'être humain dans ses dimensions aussi bien, biologique, psychoaffective que sociale.

La sexualité est un aspect central de l'être humain, tout au long de la vie et prend en compte le sexe, les identités et les rôles socialement associés aux genres, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Si la sexualité peut inclure tous ces aspects, tous ne sont pas toujours exprimés ou expérimentés. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels.¹

- **La dimension biologique**

Elle apparaît dans les aspects anatomiques, physiologiques caractéristiques de chaque sexe, avec des facteurs génétiques et hormonaux propres à chacun. L'aspect génital de la sexualité permet d'assurer la reproduction et la survie de l'espèce.

- **La dimension psychoaffective**

Elle concerne la construction psychique de chaque individu. Elle met en jeu des sensations, des émotions, des sentiments et des désirs dont la mise en mots permet à l'être humain de se découvrir et de découvrir les autres. Elle renvoie ainsi à la capacité de chacun à communiquer, à entrer en relation avec l'autre, à développer son intimité affective. Elle passe par la satisfaction et l'affirmation de soi quant à son image corporelle, son identité, son orientation sexuelle. Les valeurs de chaque personne vont orienter les choix et les comportements en matière de sexualité.

C'est un processus en constante évolution tout au long de la vie de la personne.

- **La dimension sociale**

Les aspects juridiques, socio-économiques, politiques, culturels, médiatiques, religieux mais aussi éthiques constituent la dimension sociale de la sexualité. L'exercice de la sexualité de chaque personne est intimement lié à l'environnement social : les parents, la famille, les pairs, et plus généralement le contexte socioculturel dans lequel elle vit.

Ainsi toutes les sociétés se sont préoccupées de concilier l'exercice de la sexualité de chacun avec la nécessaire cohésion du groupe : les lois sont la traduction sous forme de textes écrits, des interdits, des normes en vigueur dans le groupe social constitué, et évoluent en fonction des valeurs de celui-ci. Cette dimension éminemment sociale de la sexualité inscrit celle-ci dans une perspective historique par la transmission d'un héritage socioculturel.

¹Définition de l'OMS - 2006

- **Coutumes, normes et valeurs**

Les coutumes sont porteuses de normes et de valeurs spécifiques se rattachant à une culture et /ou à une religion.

La valeur est considérée comme étant une proposition positive admise communément par un groupe suffisamment important, durant un temps suffisamment long sur un territoire suffisamment étendu, valeur à partir de laquelle vont être définies des normes, des interdits, des lois.

On peut distinguer les valeurs sociales communes et incontournables pour notre société - par exemple tolérance, solidarité, respect des autres...- et les valeurs individuelles qui correspondent à ce que chacun croit être bien/bon pour lui - respect de soi, partage...

Les normes correspondent à l'expression des valeurs et traduisent ce qu'il est convenu d'être ou ne pas être, de faire ou ne pas faire à titre individuel ou dans un groupe. On peut distinguer des normes de comportements, des normes de conformité sociales, des normes qui se réfèrent à la biologie, aux statistiques, à la morale, à la psychologie...

Liens vers :

[Infographie : les 3 champs de l'éducation à la sexualité](#)

www.filsantejeunes.com

www.onsexprime.fr

www.planning-familial.org

2. Loi et sexualité, violences sexuelles

Exploitation commerciale de la sexualité

Repères / réflexions

La sexualité humaine n'est pas une simple donnée de la nature, elle est surtout un fait social et culturel. En effet, tous les groupes sociaux élaborent des règles qui en organisent l'exercice, tant dans le domaine de la filiation, de l'inscription dans l'ordre des générations, de l'organisation des alliances que dans le contrôle de la fertilité et donc de la survie du groupe.

C'est parce que la sexualité humaine contribue à structurer les rapports sociaux, qu'elle acquiert une véritable dimension politique.

• Les lois et la sexualité

Les lois posent des règles de vie entre les individus.

Elles sont adaptées aux besoins économiques, démographiques, culturels, aux normes et valeurs d'une société et peuvent évoluer dans le temps. Elles sont faites pour protéger le groupe, mais aussi – dans certains pays, dont la France - pour protéger l'individu. Elles s'appliquent à tous.

Ces lois concernent aussi le domaine de la sexualité.

En France l'ensemble de ces lois est rassemblé dans deux codes :

- le code civil constitue « un corps de lois destinées à diriger et à fixer les relations de sociabilité, de famille et d'intérêt qu'ont entre eux les hommes qui appartiennent à la même cité »². Il règle notamment l'organisation sociale de la famille : mariage, pacs, filiation, héritage... ;
- le code pénal pose les interdits et en sanctionne les transgressions. Il concerne en particulier la protection des mineurs, les violences et l'exploitation sexuelle.

Par ailleurs est posé le principe du libre exercice de la sexualité entre personnes majeures consentantes, sans violence, contrainte, menaces ou surprise, en dehors du regard des autres, ce que l'on pourrait définir comme la sphère privée.

Tout acte sexuel entre une personne mineure de moins de 15 ans et une personne majeure est répréhensible : « hors cas de viol ou de toute autre agression sexuelle le fait, par un majeur, d'exercer une atteinte sexuelle sur un mineur de quinze ans sans violence, contrainte, menace ni surprise est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende » (article 227-25 du code pénal).

Une personne majeure peut avoir des relations sexuelles avec une personne mineure de 15 à 18 ans (si elle est consentante et qu'il n'y a ni contrainte ni violence ni menace ni surprise), sauf si cet adulte est un ascendant ou a une autorité de droit ou de fait sur la victime. La contrainte morale sur la personne mineure peut résulter de la différence d'âge existant entre la victime et l'auteur des faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci exerce sur la victime (article 222-22-1 du code pénal). Lorsque les faits sont commis sur la personne d'un mineur de quinze ans, la contrainte morale ou la

² Jean-Etienne-Marie Portalis, extrait du discours de présentation du code civil prononcé le 3 frimaire an X.

surprise sont caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour ces actes (article 222-22-1 du code pénal).

Les relations entre mineurs de moins de 15 ans ne constituent pas une infraction, à condition qu'il n'y ait ni violence, ni contrainte, ni menace ou surprise, et que la différence d'âge entre les protagonistes ne soit pas trop importante.

Le viol est défini comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou imposé à la victime par l'auteur sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise (article 222-23 du code pénal). Il est puni de quinze ans de réclusion criminelle.

Une agression sexuelle est une atteinte sexuelle (pas d'acte de pénétration) commise avec violence, contrainte, menace ou surprise (article 222-22 du code pénal). Elle est punie de cinq ans d'emprisonnement.

• Les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement sexuel, réduisant l'autre à l'état d'objet. Ces violences peuvent prendre diverses formes : les propos sexistes, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces, les messages ou images pornographiques et même l'utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements jusqu'au viol en passant par l'exploitation sexuelle d'autrui.

Ces comportements sont inacceptables et sévèrement réprimés par la loi, car ce sont des rapports de domination et de soumission qui vont à l'encontre de la liberté sexuelle et du respect de l'intégrité physique et psychique des personnes, fondement même de tout rapport humain.

Quelles que soient ces violences à caractère sexuel, leurs effets sont destructeurs pour les victimes, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents. Ces violences sont susceptibles d'avoir des répercussions dramatiques notamment sur la santé mentale des victimes. En effet, de nombreuses études ont démontré les conséquences délétères des violences sexuelles sur la santé psychique des personnes : anxiété, dépression, troubles obsessionnels compulsifs, troubles du sommeil, syndrome de stress post-traumatique, dépendance à l'alcool, tentatives de suicide, etc. A titre d'exemple, les données du Baromètre de Santé publique France 2017 ont révélé que les hommes déclarant des antécédents de violences sexuelles avant 15ans sont environ 5 fois plus concernés par des tentatives de suicides au cours de leur vie et, s'agissant des femmes, ces dernières sont 4 fois plus concernées par des conduites suicidaires (pensées suicidaires sur les 12 derniers mois et tentatives de suicide au cours de leur vie) par rapport aux personnes n'ayant pas été victimes de ces violences avant 15 ans³.

Le rôle des adultes dans la lutte contre les violences sexuelles est primordial. En effet, protéger les enfants contre toute forme de violence est un impératif qui s'impose à tous, et cette protection est un droit garanti par l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE). Dans le cadre de la prévention des violences sexuelles commises à l'égard des enfants, il ne s'agit pas uniquement de leur apprendre que leur corps leur appartient et qu'il leur faut dire non aux agresseurs. Un enfant, même averti, sera le plus souvent dans l'impossibilité de s'opposer à un adulte

³ Etat de santé mentale des personnes déclarant des antécédents de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans – résultats du Baromètre de Santé publique France 2017.

déterminé et se sentira par conséquent coupable puisqu'il n'a pas été en mesure d'éviter les violences si elles adviennent. On ne peut nier l'importance de la mise en garde des enfants contre les agissements de certains adultes. Néanmoins ils ne peuvent être les seuls responsables de leur propre protection.

Dans les échanges des adultes avec les enfants, certains points sont incontournables :

- parler de leurs droits fondamentaux à ne subir aucune violence et au respect de leur corps par toute personne, et préciser que si personne ne peut les contraindre, eux non plus ne peuvent en contraindre d'autres ;
- rappeler que personne n'a le droit de toucher leur corps sans leur accord explicite et qu'ils peuvent refuser tout contact ;
- leur dire que toute tentative d'adulte ou d'adolescent de les toucher dans des zones intimes ou de leur proposer d'avoir des activités sexuelles ou sexualisées est interdit pas la loi ;
- insister sur le fait que s'ils ont été victimes ou témoins de violences sexuelles, il est normal qu'ils ne se sentent pas bien et qu'en aucun cas ils ne sont coupables ;
- souligner qu'ils peuvent en parler aux adultes et que ce sont les adultes qui doivent assurer leur protection, y compris en leur posant des questions régulièrement pour s'assurer que tout va bien. Les adultes se doivent d'être des personnes ressources vers qui les enfants peuvent se tourner. Il faut rappeler qu'il est possible d'en parler notamment à l'infirmier-ère scolaire ou à tout autre adulte de confiance et qu'il existe un numéro de téléphone gratuit et anonyme : le 119.

Personne ne doit accepter de subir ou de laisser subir à quelqu'un une forme quelconque de violence sexuelle, qu'elle provienne d'inconnus, de copains, de supérieurs, d'amis intimes ou même de membres de sa famille.

• **Harcèlement sexiste et sexuel**

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime :

- par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers (article 222-33 du code pénal). Le harcèlement sexuel est puni de deux ans d'emprisonnement.

La notion de répétition, qui peut être le fait de plusieurs personnes qui n'ont agi qu'une seule fois chacune, a pour objectif principal la répréhension du cyberharcèlement.

• Traite des êtres humains

La traite des êtres humains est définie par la Convention du [Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

Ce texte précise que ce trafic est totalement interdit, même avec le consentement des victimes. C'est un trafic qui touche les pays du monde entier, très rentable financièrement pour des profits criminels et qui n'épargne pas la France. Des femmes, des hommes et des enfants sont exploités à des fins de prostitution, forcés à travailler, à mendier, commettre des délits et réduits en esclaves. Les personnes migrantes sont particulièrement exposées à la traite du fait de leur vulnérabilité.

L'article 225-4-1 du code pénal, qui définit la traite des êtres humains comme « le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation » précise qu'elle est punie de sept ans d'emprisonnement.

• Tourisme sexuel

Le tourisme sexuel peut revêtir diverses formes et peut se pratiquer en direction d'adultes comme de mineurs. En direction de personnes majeures, qui sont en mesure de donner leur consentement, c'est une forme moderne d'esclavagisme qui réduit les personnes à l'état d'objet et qui est incompatible avec la dignité et la valeur de tout être humain. En direction des personnes mineures, le code pénal précise que pour les agressions sexuelles commises à l'étranger contre un mineur par un Français ou par une personne résidant habituellement en France la loi française est applicable.

• Prostitution

La prostitution se définit comme le fait de proposer des actes sexuels, de quelque nature qu'ils soient, moyennant une rémunération qui peut être financière ou se traduire par l'offre d'objets à valeur marchande ou de services. La prostitution revêt des formes multiples et a connu ces dernières décennies des changements majeurs dus à l'usage croissant d'internet pour les prises de contact avec les clients et à la place grandissante des réseaux de traite internationaux. La diversification des termes relatifs aux pratiques prostitutionnelles, tels que le « michetonnage » (actes sexuels en échange de cadeaux et d'argent, le plus souvent, entre une fille mineure ou jeune adulte et un homme plus âgé) ou « l'escorting » minimisent la réalité de la prostitution et rendent plus difficile son identification et l'aide possible aux personnes prostituées.

L'office central pour la répression des êtres humains (OCRTEH) estime en 2014 à 30 000 le nombre de personnes en situation de prostitution en France, dont 85% de femmes et plus de 90% d'étrangères.

ÉDUCATION à la sexualité

Si la précarité et la vulnérabilité favorisent l'entrée dans la prostitution, cette dernière surexpose les personnes concernées à des violences physiques et sexuelles et à des risques sanitaires importants, tant physiques que psychiques.

On dispose de peu de données sur la prostitution des personnes mineures, mais toutes les associations spécialisées constatent une recrudescence des mineurs et mineures victimes d'exploitation sexuelle, des jeunes venant de l'étranger mais aussi des adolescents qui ont grandi en France, dont certains sont scolarisés. Ces jeunes cumulent souvent plusieurs sources de vulnérabilité : précarité économique et/ou sociale, vécu de violences, difficultés familiales, isolement, migration, etc.

La politique française en matière de prostitution est abolitionniste et vise à faire disparaître les conditions d'exercice de la prostitution. La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Elle pose comme objectifs la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la dépénalisation des personnes prostituées et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution, la prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution, l'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des clients.

La loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale conjointe pose l'interdiction de la prostitution des mineurs sur le territoire français. L'article 225-12-1 du code pénal stipule que le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, des relations sexuelles de la part d'une personne mineure qui se livre à la prostitution est puni de trois ans de prison. Si la prise de contact s'est faite au moyen d'un réseau de communications, la peine est de cinq ans (article 225-12-2 du code pénal).

Lien vers :

[Guide ressources comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)
[Rapport 2018 sur l'exploitation sociale des mineurs en France de l'Association contre la prostitution des enfants \(ACPE\)](#)
[Guide pratique "Prévenir le « michetonnage » chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir" \(Mission Métropolitaine de Prévention des conduites à risques - Association Charonne\)](#)

3. La puberté

➔ Repères / réflexions

• Les transformations physiques

Au cours de la puberté, sous l'influence des hormones, les caractères sexuels secondaires apparaissent et les organes reproducteurs deviennent fonctionnels. Garçons et filles sont l'objet d'importantes transformations morphologiques. Il existe de grandes variations individuelles tant au niveau de l'âge que du mode de développement des caractères sexuels secondaires.

L'apparition des règles et des éjaculations vont témoigner de la capacité de chacun à procréer. Ces nouveaux événements sont source d'inquiétude pour le jeune : si les règles sont devenues un sujet plus facilement abordé, les premières éjaculations, le plus souvent nocturnes, sont plus rarement évoquées.

À partir de cette période, chaque adolescent ou adolescente est paradoxalement dans la capacité de se reproduire sans pour autant être socialement reconnu comme ayant l'aptitude à élever des enfants.

Le jeune garçon et la jeune fille subissent ces transformations physiques qui provoquent des interrogations, des craintes, voire des angoisses sur le devenir de leur apparence. Ils seront souvent en quête de normes pour se rassurer et certains chercheront à imaginer les limites des possibles.

Le cerveau des adolescents subit aussi de profonds remaniements, qui se traduisent par une augmentation de la vitesse de circulation de l'information et une multiplication des connexions entre les cellules nerveuses ensuite suivie d'une phase d'élimination de celles qui ne sont pas utilisées. Ces transformations, processus adaptatif lié à la fois à l'individu et à son environnement, peuvent se poursuivre jusqu'à 25 ans. Le cortex préfrontal, qui contribue au raisonnement, à l'anticipation et à la prise de décision, est la dernière zone du cerveau qui va être concernée par ces modifications.

• Les modifications psychologiques

Parallèlement à ces transformations physiques, les adolescents voient évoluer leurs pensées, leurs désirs et d'une manière plus générale leur rapport à l'autre. Ils s'intéressent différemment à l'autre en tant qu'individu sexué et s'interrogent sur leur capacité à plaire et à entrer dans une relation de séduction. La sexualité devient souvent le centre de leurs préoccupations. Le jeune garçon comme la jeune fille sont tourmentés par ces changements. Ils auront besoin d'écoute, d'explications et d'être rassurés. Ils tendent à réaffirmer leur identité par des comportements stéréotypés et voient pour la plupart leur orientation sexuelle se préciser par l'intérêt qu'ils portent à l'autre tant dans le registre fantasmatique que dans la réalité des rencontres et des attirances.

La puberté marque généralement l'entrée dans l'adolescence. C'est le temps de passage du statut d'enfant à celui d'adulte, c'est un temps nécessaire à la maturité psychologique.

Cette période s'accompagne de bouleversements importants et le jeune peut avoir l'impression d'une perte de contrôle sur ce corps qu'il ne reconnaît plus et sur ces pensées, désirs et fantasmes qui l'envahissent. La rupture avec son enfance et la toute puissance enfantine ainsi que la dés-

idéalisation des images parentales pourront l’emmener dans des mouvements dépressifs qui, sans être pathologiques, peuvent le déstabiliser. Certains tentent parfois de contrer tout cela par une réappropriation de leur corps et de leurs sens à travers par exemple des « piercings », des tatouages, comme autant de marques identitaires ou bien encore par des comportements alimentaires désordonnés. Leur construction va passer par la recherche de nouveaux repères (groupe de pairs et nouveaux modèles d’adultes). La frustration, parfois difficile à entendre pour certains adolescents, fait partie des apprentissages nécessaires pour l’insertion dans la vie adulte et dans la société.

La recherche de sensations fortes, un certain goût du risque, la tendance à agir avant de penser aux conséquences de leurs actes pourraient résulter chez les adolescents du décalage de maturation entre les zones limbiques, au développement plus précoce, et les zones préfrontales, ce qui entrainerait une régulation émotionnelle moins élaborée que chez les adultes.

• Les implications sociales

L’adolescence est directement liée au regard porté par la société sur les jeunes durant leur puberté, ce qui varie beaucoup d’une société et d’une époque à l’autre. Dans toutes les cultures, la puberté est un moment social sous tendu par des normes liées au groupe familial, avec des habitudes, rites, mythes qui lui sont propres.

La société actuelle donne une place tout à fait singulière à l’adolescence, avec une période critique attendue par les adultes qui se manifeste entre autres par des conflits intergénérationnels. L’entrée dans l’adolescence est marquée par de nouvelles pratiques culturelles (utilisation du téléphone portable et de l’ordinateur, modes vestimentaires, musique, séries, ...). Cette culture commune est sous l’influence d’un marché commercial qui cible ces jeunes consommateurs, édicte des normes et des codes à respecter pour appartenir au groupe de pairs.

En outre, l’adolescence tend aujourd’hui à se prolonger. Le départ du milieu familial est souvent repoussé, pour des raisons à la fois affectives et socio-économiques. La séparation d’avec les parents peut être difficile, parce que les parents eux-mêmes ne la souhaitent pas vraiment. Le désir de rester jeunes des adultes dans une société qui valorise beaucoup cette posture ne favorise pas le processus d’autonomisation des jeunes pour lesquels c’est une étape indispensable.

• Cadre d’intervention

La thématique de la puberté est une préoccupation que l’on rencontre au moment où se produisent les transformations physiques et c’est donc dès le CM2 et dans les premières années du collège (cycle 3 en particulier) qu’il est opportun d’aborder ce thème afin de pouvoir mettre des mots sur les interrogations et les inquiétudes des jeunes adolescents.

Il peut être pertinent de traiter de la puberté en groupe non mixte. Si cela est le cas il faut s’attacher à parler à chacun des groupes de ce qui se passe pour chacun des deux sexes et conduire ensuite une séance en groupe mixte.

L’intervenant devra être attentif à ne pas se limiter à la dimension biologique de la puberté mais ouvrir largement sur le domaine psychoaffectif et psychosocial. En effet, si toutes les informations biologiques sont faciles à transmettre elles ne répondent pas forcément aux préoccupations des jeunes.

ÉDUCATION à la sexualité

L'aspect psycho-émotionnel est très important. Il fait référence au fait de devenir un individu en capacité de transmettre la vie, avec ce que cela entraîne dans la relation à ses parents et de sa place dans la filiation, mais aussi dans la relation à l'autre.

Quant à la dimension sociale elle pose des questions très diverses : « comment dominer l'angoisse de ces règles qui peuvent arriver à tout moment et comment faire si elles arrivent pendant un cours par exemple ? ... » à « comment gérer les transformations de ce corps quand la société véhicule des images de corps idéal ? » ou « comment savoir si mon corps fonctionne normalement ? », « que faire de cette capacité à transmettre la vie quand socialement on n'est pas reconnu comme étant capable d'être parent ? ».

Lien vers :

Thème 12 : [« Premières manifestations de la puberté : les règles, les érections et les éjaculations »](#)

4. De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre

Repères / réflexions

- **L'éveil sexuel**

L'adolescence est un temps de passage, de bouleversement intérieur fait de transformations physiques, psychiques, sociales.

L'éveil sexuel se définit par la prise de conscience de se sentir et d'être perçu comme être sexué, l'autre apparaissant aussi comme une personne sexuée. Cette nouvelle perception se traduit par une multitude d'émotions et de sentiments, une excitabilité sexuelle nouvelle, des pulsions qui peuvent être vécues comme inquiétantes parce que nouvelles. Les jeunes ont besoin de savoir que ce qu'ils ressentent n'est pas exceptionnel, ni anormal, et que c'est le début d'un processus de découverte de l'altérité qui permet de penser l'autre, en tant qu'être sexué, dans toute sa complexité individuelle.

Ces nouvelles pulsions sexuelles contribuent aussi à la construction de l'imaginaire érotique sous forme de fantasmes, de rêves éveillés ou nocturnes et aident à anticiper la relation, à imaginer la rencontre érotique, à élaborer et différer le désir.

Pour construire sa sexualité d'adulte, il doit, dans ses rapports avec les autres, quitter le modèle de la sexualité infantile inscrite dans la seule tendresse et assumer la part du désir qui va s'exprimer dans la relation sexuelle. C'est un véritable travail d'élaboration, de construction, de maturation qui va s'étaler dans le temps. Ce nouveau langage s'acquiert progressivement au contact des autres.

À cette période, l'agir sexuel se traduit parfois par des conduites d'expérimentations visant autant à se rassurer soi-même qu'à découvrir l'autre. Se pose alors la question de la rencontre. Pour répondre à cette préoccupation, les adolescents font appel à l'imagination, aux mythes, aux médias qui leur proposent un modèle souvent peu réaliste où tout semble affaire de séduction et de technique. Les comportements d'approche et d'invitation se manifestent de façon différente et parfois avec maladresse, ce qui peut donner lieu à une certaine confusion de sens aussi bien pour ceux qui les adoptent que pour ceux qui en sont témoins. Les adolescents semblent très tôt savoir « comment faire » alors qu'ils ont surtout besoin d'être rassurés sur leur normalité physiologique, anatomique, sur leur fertilité, leur capacité d'aimer, de plaire, d'entrer en relation avec les autres et d'accéder au plaisir.

- **Les premières fois**

Dans les représentations sociétales, la première fois est le plus souvent associée à une pénétration vaginale hétérosexuelle qui marquerait un avant et un après. Mais il n'y a pas une seule manière d'entrer dans la sexualité, et cette entrée ne peut se résumer à la première relation sexuelle. Les premiers temps de la sexualité s'inscrivent dans un processus au cours duquel les sentiments devancent souvent les échanges physiques et où une succession de premières fois va contribuer à construire la biographie sexuelle et affective pour chaque jeune.

ÉDUCATION à la sexualité

Les données du Baromètre santé 2016 de Santé publique France montrent que l'âge médian au premier rapport sexuel est de 17,6 ans pour les filles et de 17 ans pour les garçons, quasiment le même depuis le début des années 2000 et sans différence notable selon le milieu social.

L'initiation sexuelle, expérience à part entière de l'adolescence, est déconnectée pour la majorité des jeunes de tout projet de mise en couple et de procréation grâce à la contraception et à l'évolution des normes sociales. Dans la période adolescente se développe la sociabilité amicale et affective, mais aussi par paliers les relations amoureuses et éventuellement sexuelles.

D'après l'enquête Health Behaviour in School-Aged Children 2014 (HBSC), 86% des collégiens déclarent avoir déjà été amoureux et 70,4% être déjà sortis avec quelqu'un, ce qui peut revêtir diverses significations comme se déclarer être amoureux, se sentir en couple, avoir embrassé sur la bouche, etc.

La même enquête indique qu'en 4^{ième}, près d'un élève sur 10 déclare avoir déjà eu des relations sexuelles, ce chiffre passant à 18% en 3^{ième}. Les garçons sont plus nombreux que les filles à se déclarer initiés sexuellement : 12,9% vs 5,2% des filles en 4^{ième}, 23% vs 13,5% des filles en 3^{ième}. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à regretter que ce premier rapport n'ait pas eu lieu plus tard ou à déclarer qu'elles n'en avaient pas vraiment envie (29,6% vs 9% pour les garçons). L'enquête met aussi en évidence que pour le premier rapport sexuel les partenaires des filles ont tendance à être plus âgés que celles-ci (de un à trois ans pour la majorité d'entre elles). Pour 3,4% des élèves de 4^{ième} et de 3^{ième} qui ont eu des relations sexuelles, le premier rapport a eu lieu avec une personne du même sexe selon l'enquête HBSC 2014.

Les normes sociales encadrent les conduites et les pratiques sexuelles à l'entrée dans la sexualité et sont fortement liées au genre. Le Baromètre santé 2016 indique que les raisons qui ont présidé à la survenue du premier rapport sexuel renvoient à la prééminence du registre affectif pour les femmes (53% vs 26% pour les hommes) et de celui du désir pour les hommes (47% vs 26% pour les femmes). D'une façon générale les garçons adolescents invoquent souvent la nécessité de faire comme les autres pour leurs premiers rapports sexuels, en référence à un imaginaire collectif où les hommes ont une appétence « naturelle » pour la sexualité. Les adolescentes considèrent qu'il est essentiel de se sentir prêtes, les normes sociales influant sur le choix du partenaire, la durée de la relation avec lui, l'importance de garder sa « respectabilité » et d'éprouver des sentiments amoureux.

• La rencontre de l'autre

L'éveil amoureux et sexuel à l'adolescence amène les jeunes à se découvrir au travers de nouvelles expériences en lien avec leurs relations interpersonnelles, amicales et/ou amoureuses. Ils expérimentent la séduction, l'intimité affective et/ou sexuelle, découvrent des émotions intenses, à la fois positives et négatives, qui se distinguent des expériences socioémotionnelles vécues durant l'enfance et cherchent à affirmer leur autonomie au sein de relations nouvelles. Pour une grande majorité d'entre eux, ces relations amicales ou amoureuses serviront de cadre à l'expérimentation de l'agir sexuel. Ces expériences nouvelles contribuent à leur socialisation et à l'apprentissage de modes d'interactions appropriés, mais aussi à affirmer leur identité.

Les relations amoureuses sont imprégnées de valeurs culturelles et sociales, en lien avec le genre, influencées par les attentes personnelles et familiales. Ainsi, les filles ont souvent développé des habiletés relationnelles et investissent davantage la dimension émotionnelle quand les garçons ont majoritairement développé leur affirmation de soi. Ce qui peut rendre difficile la construction de relations fondées sur le respect et l'égalité.

• **Violences dans les relations amoureuses à l'adolescence**

Les adolescents ont une estime de soi qui peut être très fluctuante en fonction de ce qu'ils vivent dans leurs relations et leurs expériences, craignant le rejet, et ils sont particulièrement vulnérables durant cette période de leur vie. Bien que leurs relations amoureuses puissent être source de plaisir et d'épanouissement et contribuer au développement de leur confiance en eux, elles peuvent aussi être associées à certaines difficultés telles que la violence. Cette dernière a été très longtemps banalisée et minimisée en ce qui concerne les adolescents.

Or les jeunes sont aussi concernés par un vécu de violence dans leurs relations amoureuses, qu'il s'agisse de violences psychologiques, physiques ou sexuelles. Leurs représentations peu réalistes et leurs expérimentations fragiles des relations interpersonnelles peuvent les amener à penser que toutes les formes de contrôle signent l'attachement à l'autre. Certains auront du mal à percevoir l'existence de la violence dans leur relation amoureuse et à la nommer. La mutualité de la violence semble très souvent présente, les filles comme les garçons sont tantôt auteurs, tantôt victimes. Les filles sont néanmoins plus nombreuses à subir des actes de violences physiques et sexuelles.

La violence a largement tendance à s'inscrire d'abord de façon insidieuse, établissant une certaine tolérance des actes de violence entre les partenaires, puis aller crescendo et être la porte ouverte à une dynamique d'escalade.

• **La question de la virginité**

La virginité est souvent définie comme l'état d'une personne qui n'a jamais eu de relations sexuelles. Mais qu'entend-on par relations sexuelles ? Si la frontière est floue entre différentes pratiques sexuelles, cela reste un concept qui fait référence à la pénétration hétérosexuelle.

La virginité est une construction sociale, et chaque personne peut la définir en référence aux représentations élaborées en fonction de son appartenance sociétale, culturelle, religieuse. C'est une question qui concerne les filles seulement, contribue à la domination masculine, et de ce fait la question de la virginité est souvent réduite à la présence de l'hymen. La question de la virginité des garçons n'est pas posée.

La virginité féminine a pu avoir comme fonction de garantir l'authenticité d'une filiation biologique pour un homme qui épousait une femme vierge. Elle est aussi symbole de la pureté, du refus de la domination du corps sur l'esprit dans une dimension religieuse.

L'hymen est une très fine membrane à l'entrée du vagin, de forme variable d'une femme à l'autre, percée comme un anneau d'un orifice qui laisse passer le sang des règles. Il est constitué d'un tissu souple, quasi dénué de fibres sensibles et de vaisseaux sanguins et n'a pas de fonction biologique connue. Sa rupture n'est pas douloureuse et provoque peu ou pas de saignement. Certaines femmes naissent sans hymen. Il peut être rompu ou élargi par un rapport sexuel, des doigts, un tampon, etc. Mais il ne peut en aucun cas être un marqueur de virginité : ni sa présence ni son absence ne signifient que la femme est vierge ou pas, cette dernière est la seule à savoir ce qu'il en est.

S'il y a douleur et /ou saignement lors d'une première relation sexuelle, cela peut être dû à la contracture des muscles qui entourent le vagin, ou une lubrification insuffisante en raison de l'inexpérience ou de l'inquiétude. Le saignement, s'il a lieu, provient de l'irritation de la muqueuse vaginale sensible et fragile.

ÉDUCATION à la sexualité

Lien vers :

[Enquête Enclass 2020 \(synthèse des données de l'enquête HBSC 2018\)](#)

[La santé des collégiens en France / 2014 Données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children \(HBSC\)](#)

[Baromètre Santé 2016 - Genre et sexualité](#)

5. Identité de genre

Rôles et stéréotypes - Orientation sexuelle

➔ Repères / réflexions

- **Identité de genre**

A la naissance, un sexe assigné est donné à l'enfant en se basant sur ses organes génitaux externes, pénis pour le sexe masculin, vulve pour le sexe féminin. Le sexe ainsi défini à la naissance devient ensuite un fait juridique et social.

Le sexe biologique ne se résume pas à l'apparence des organes génitaux, il est aussi constitué par les organes génitaux internes, les hormones sexuelles, les chromosomes. Le sexe gonadique, le sexe chromosomique, les hormones et le sexe phénotypique (l'apparence d'une personne) ne concordent pas toujours, ce qui remet en cause la binarité du sexe biologique mâle / femelle et met en évidence une réalité bien plus complexe.

On parle d'intersexuation quand des enfants naissent avec des organes génitaux dits « ambigus », c'est-à-dire qui ne correspondent pas à la norme anatomique. Mais il existe d'autres variations du développement du sexe biologique qui ne sont pas visibles à la naissance et seront parfois découvertes plus tard ou jamais. Les personnes dont les caractéristiques biologiques et anatomiques ne correspondent pas aux catégorisations mâle / femelle sont qualifiées d'intersexes ou intersexuées.

L'identité de genre fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre vécue par chaque personne, au sentiment profond de se ressentir femme ou homme. Pour la majorité des personnes, il y a conformité entre le sexe assigné à la naissance et l'identité de genre, et elles sont qualifiées de cisgenres. Pour les personnes transgenres, l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance. Certaines personnes ne se reconnaissent dans aucune des deux identités de genre masculin ou féminin et proposent d'envisager l'identité de genre de manière non binaire mais fluide et évolutive.

L'expression de genre renvoie à la façon dont une personne exprime publiquement son identité de genre. Cela peut inclure le comportement, l'apparence physique, la façon de s'habiller, de se coiffer, de parler, etc. Alors que l'identité de genre est intime, l'expression de genre est visible. L'expression de genre n'est pas obligatoirement en conformité avec l'identité de genre.

Le genre fait référence aux rapports sociaux entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation de rôles socialement construits en fonction du sexe biologique. Ces rapports sociaux sont asymétriques et hiérarchiques, conduisant à une répartition du pouvoir et des acquis favorable aux hommes et désavantageuse pour les femmes. Le concept de genre fournit une grille d'analyse et de lecture qui, dans son usage scientifique, en sciences humaines et sociales notamment, permet une étude comparée de la situation des femmes et des hommes d'un point de vue économique, social, culturel et politique. La perspective de ces études est de promouvoir l'égalité des droits réels entre les personnes.

• La transidentité

Les personnes transgenres ont en général une expression de genre en accord avec leur identité de genre, mais pas en concordance avec leur sexe assigné à la naissance. On parle de personnes transgenres, ou trans, et de transidentité. La transidentité n'est ni un fantasme ni un phénomène de mode, elle s'impose à l'individu.

Des personnes trans souhaitent modifier leur état civil pour qu'il y ait une concordance entre leur expression de genre et leurs papiers d'identité. La loi de modernisation de la justice du XXIe siècle a simplifié les conditions du changement d'état civil :

- changement de prénom : il peut être modifié en mairie auprès de l'officier d'état civil du lieu de résidence. Si la personne est mineure, la demande est remise par son représentant légal. S'il estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, l'officier d'état civil saisit le procureur de la République ;
- modification de la mention du sexe à l'état civil : elle peut être réalisée devant le tribunal de grande instance. Elle concerne toute personne majeure ou mineure émancipée qui démontre par une réunion suffisante de faits que la mention relative à son sexe dans les actes de l'état civil ne correspond pas à celui dans lequel elle se présente et dans lequel elle est connue dans son entourage familial, amical ou professionnel.

Dans certains pays est reconnu un troisième sexe qui peut être qualifié de sexe neutre ou intersexe (par exemple l'Allemagne, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan)

• Rôles sociaux de sexe

Ils correspondent aux rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes dans une société donnée et n'ont aucun déterminisme biologique. Dans toutes les sociétés, des normes sociales indiquent les attitudes, les tâches et les comportements plus ou moins réservés, valorisés ou socialement désapprouvés pour chaque sexe, dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Ces normes de sexe sont intériorisées très tôt au cours du développement de l'enfant et au cours de sa socialisation. Les rôles attribués sont variables d'une société à une autre et évoluent en fonction de l'histoire sociétale. Dans la majorité des sociétés, ce qui est attribué aux hommes est davantage valorisé que ce qui est attribué aux femmes. Les rôles sociaux masculins sont majoritairement liés au pouvoir et à la maîtrise des affaires économiques et politiques.

Dans la société aujourd'hui les rôles sociaux de sexe se transforment progressivement, une égalité des rôles est de plus en plus revendiquée.

• Stéréotypes de sexe

Ils désignent les référents et les signifiants culturels attribués à chaque sexe. Ce sont des représentations simplifiées, déformées, des idées préconçues, des croyances largement partagées qui enferment chaque sexe en l'assujettissant à des caractéristiques et des comportements supposés naturels pour les femmes et pour les hommes. Les stéréotypes de sexe invitent à penser que les hommes seraient sûrs d'eux, courageux, rationnels, ambitieux tandis que les femmes seraient bienveillantes, sentimentales, intuitives, vulnérables, etc. Ces stéréotypes sont intériorisés de façon inconsciente et automatique et mobilisés dans les interactions sociales. Chaque personne peut avoir tendance à s'y conformer par souci de normalité et d'intégration sociale. Ces assignations

ÉDUCATION à la sexualité

représentent une entrave à la construction individuelle tant pour les filles / femmes que pour les garçons / hommes.

Les médias, la publicité, les lieux de socialisation, le domaine commercial ont tendance à renforcer ces stéréotypes, dans lesquels les adolescents se confortent pour se structurer et se rassurer dans leur construction identitaire.

Les stéréotypes de sexe ont une fonction discriminatoire et génèrent des inégalités entre les femmes et les hommes et les personnes transgenres.

• **Orientation sexuelle**

L'orientation sexuelle correspond à l'attirance émotionnelle, affective et /ou sexuelle envers des individus. Elle est définie en fonction du sexe / genre des personnes vers lesquelles se produit cette attirance. Elle regroupe principalement l'homosexualité, l'hétérosexualité, la bisexualité (être attiré par des personnes des deux sexes, concomitamment ou successivement), l'asexualité (aucune attirance pour quelqu'un d'autre) et la pansexualité (être attiré par une personne indépendamment de son sexe ou de son identité de genre).

Les ambiguïtés relationnelles mélangeant amitiés profondes, sentiments amoureux et pulsions sexuelles jalonnent souvent l'adolescence, la vie affective et sexuelle y subit de profonds bouleversements. Bien des adolescents et des jeunes adultes peuvent connaître des émois sexuels avec une personne du même sexe ou de l'autre sexe sans qu'il y ait forcément passage à l'acte. Parfois une personne peut se sentir attirée tout autant par les garçons que par les filles. Pour certains ces désirs ne seront qu'un moment de leur parcours amoureux, pour d'autres ils persisteront. Après les doutes et interrogations, accepter ses désirs pour l'autre, s'autoriser à les vivre, mieux se connaître, peut demander du temps. Ces questions peuvent concerner tout le monde et à tout âge.

L'orientation sexuelle ne se choisit pas mais s'élabore dans le parcours de vie, s'affinant souvent au moment de l'adolescence. Chaque personne conserve la liberté de se nommer ou non dans une orientation sexuelle.

Les pratiques sexuelles peuvent relever de l'orientation mais en être aussi distinctes et ne dépendre que de la quête du plaisir.

• **Homosexualité**

L'homosexualité suscite encore de vives réactions dans les discussions pendant la période adolescente. La question des adolescents est de savoir si « c'est normal ou non », si « cela se voit », et « pourquoi on le devient ».

Est-ce normal ? Sur le plan social ou moral, l'homosexualité a toujours existé, qu'elle soit acceptée ou réprimée, quels que soient les pays, l'histoire et les cultures.

Quelles sont les raisons de l'homosexualité ? Malgré de nombreuses recherches il n'y a pas à ce jour de réponse, ni biologique, ni génétique, ni analytique. La question de l'origine de l'hétérosexualité n'est par ailleurs jamais posée.

Est-ce que cela se voit ? Est-ce qu'on peut le devenir ? Toute tentative de décrypter l'orientation sexuelle d'une personne est vouée à l'échec.

Les adolescents ou adolescentes qui découvrent leur orientation homosexuelle (ou bisexuelle ou pansexuelle) peuvent rencontrer des difficultés pour pouvoir l'exprimer dans leur famille (pour laquelle cette orientation est souvent inattendue) et dans leur groupe de pairs (en général très conformes aux stéréotypes). Ils passent donc fréquemment par une période de honte et de dissimulation face à un environnement qui a du mal à accepter et vont intérioriser honte de soi,

culpabilité et sentiments négatifs. Par peur du rejet, ils n'ont guère d'autres choix que la solitude ou continuer à « faire semblant ». Il est particulièrement difficile dans ces conditions de pouvoir construire une entrée dans la sexualité de manière positive et sécurisée. La violence de cette stigmatisation homophobe peut conduire ces jeunes vers la dépression ou le suicide.

La loi pénalise la discrimination d'une personne en raison de son orientation sexuelle (réelle ou supposée) et reconnaît comme fait aggravant les actes et injures perpétrés à l'encontre d'une personne en raison de son orientation sexuelle. Malgré la loi, et en dépit d'une plus grande tolérance sociale en apparence, l'homosexualité, la bisexualité comme la transidentité, et de façon générale ce qui est différent de l'hétérosexualité et de l'identité cisgenre, suscitent souvent des réactions négatives et de rejet quand elles se découvrent ou s'affirment dans l'environnement proche.

Liens vers :

Page Eduscol [« Prévenir l'homophobie et la transphobie à l'école »](#)

[Fiche thématique 6 : « Relations interpersonnelles – Egalité filles – garçons – Discriminations, sexisme, homophobie et transphobie »](#)

6. Relations interpersonnelles Égalité filles / garçons – Discriminations, sexisme et LGBT+phobies

➔ Repères / réflexions

• **Egalité filles – garçons**

L'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'Education Nationale. Si les écoles et les établissements scolaires sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires et dans la construction individuelle et sociale des filles et des garçons.

La mixité n'implique pas l'égalité des filles et des garçons à l'Ecole. Les statistiques relatives à la scolarité, à l'orientation et à l'emploi des filles et des garçons permettent de battre en brèche la croyance souvent répandue selon laquelle la société tendrait naturellement vers l'égalité des sexes. La promotion de l'égalité nécessite un travail quotidien tout au long de la scolarité des élèves.

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'Ecole (meilleur taux de réussite à tous les examens scolaires et universitaires) et sont plus diplômées que les garçons à la sortie du système éducatif. On constate néanmoins une disparité persistante dans des choix d'orientation différenciés : plus de choix d'orientation vers les enseignements scientifiques et technologiques pour les garçons, davantage d'orientation vers les spécialités de service dans le champ professionnel pour les filles par exemple⁴. Et même si l'accession des femmes au marché du travail est un acquis société, les filles ne parviennent pas à tirer profit de leurs parcours scolaires et bien des inégalités perdurent dans le monde du travail.

Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation menées auprès des collégiens en 2017 et auprès des lycéens en 2018⁵ montrent que les filles sont davantage touchées que les garçons par les violences à caractère sexiste et sexuel.

La dernière enquête Sivis réalisée en 2018-2019 auprès des établissements du second degré⁶ met en évidence, comme les précédentes, que la très grande majorité des faits graves commis dans les établissements sont le fait des garçons. Parmi ces faits, 7 sur 10 concernent des violences physiques dont les garçons sont massivement à la fois auteurs et victimes.

L'ensemble de ces observations montre combien les stéréotypes de sexe et les normes de féminité/masculinité intériorisés tant par les filles que par les garçons légitiment les rôles sociaux de sexe. Les stéréotypes fonctionnent comme des « prêts à penser » et alimentent l'idée d'une différence des sexes selon laquelle il serait « naturel » que les filles/femmes et les garçons/hommes aient des rôles sociaux différents et hiérarchisés. Ils contribuent à mettre en place et légitimer des inégalités qui génèrent des discriminations.

⁴ [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur, DEPP, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.](#)

⁵ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

⁶ DEPP, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Un des objectifs de l'égalité entre les filles et les garçons, en lien avec l'éducation à la sexualité, est d'ouvrir l'éventail des possibles à tous, sur le plan individuel pour favoriser l'épanouissement personnel et sur le plan collectif pour donner à la société la possibilité de pouvoir compter sur les compétences de chaque personne indépendamment de son sexe biologique. La promotion de l'égalité ne vise pas à l'indifférenciation des personnes ni à la fusion des sexes. Il est important de différencier ce qui relève du droit (égalité/inégalité) et du registre philosophique (différence / similitude). Les différences individuelles sont à valoriser, et non les différences qui seraient liées aux catégories de sexe féminin ou masculin. Ces différences catégorielles nient les différences entre les individus et créent des stéréotypes.

Pour développer l'égalité filles – garçons, il est important d'apprendre à repérer les stéréotypes de sexe, mais aussi de comprendre comment ils fonctionnent pour remettre en cause le système de rapports de sexe hiérarchisés et inégaux et lutter contre les inégalités.

La lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel, dont sont majoritairement victimes les filles et les femmes, est aussi indispensable pour diffuser une culture d'égalité.

• **Sexisme**

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mars 2019 une recommandation dans laquelle est proposée une définition du sexisme⁷ : « Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors-ligne ». Il est précisé que « le sexisme est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, conduisant à la discrimination et empêchant la pleine émancipation des femmes dans la société ».

Le sexisme est une idéologie qui s'appuie sur les stéréotypes de sexe, catégorisation qui légitime la hiérarchisation des rôles sociaux féminins et masculins. Mais c'est aussi un ensemble de manifestations et de comportements qui vont de ceux considérés comme plus anodins aux plus graves et qui vont avoir comme conséquence de dévaloriser, stigmatiser, humilier, discriminer ou violenter très majoritairement les femmes.

Les actes sexistes sont massivement commis par des hommes contre des femmes. Selon les statistiques du ministère de l'intérieur, en 2017, dans les procédures saisies par la police ou la gendarmerie nationales, 87% des victimes de crime ou de délit sexiste sont des femmes et 91% des mis en cause sont des hommes. La brochure annuelle des chiffres clés 2019 « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » fournie par le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations montre que le sexisme est toujours omniprésent. 27% des femmes ont été témoins de discrimination en fonction de leur sexe et les femmes sont dix fois plus exposées que les hommes aux injures à caractère sexiste.

Le sexisme est très répandu dans la sphère privée comme dans la sphère publique : supposées plaisanteries ou marques d'humour et injures sexistes ; images et rôles des femmes stéréotypés dans la publicité, les émissions de divertissement, les clips musicaux, etc. ; discrimination et harcèlement en entreprise, dans la vie politique ou dans le domaine de la culture ; sous-représentation des femmes expertes dans les médias ; etc.

⁷ [Recommandation CM/Rec\(2019\)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, Conseil de l'Europe, adoptée le 27 mars 2019](#)

La loi du 3 août 2018⁸ définit l'outrage sexiste comme le fait « d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

- **Homophobie / biphobie / transphobie**

L'homophobie et la biphobie désignent toutes les manifestations de rejet (regard malveillant, mépris, insulte, violence physique, harcèlement, discrimination, etc.) que peuvent subir des personnes en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, homosexuelle ou bisexuelle.

La transphobie désigne toutes les manifestations de rejet subies par des personnes en raison de leur identité de genre.

Un environnement dans lequel l'homo-, bisexualité et la transidentité n'existent que par des remarques dépréciatives, même anodines mais souvent répétées, voire par des injures, rendent beaucoup plus difficiles la construction identitaire et le développement de l'estime de soi pour les personnes qui les subissent.

Certaines personnes homo-, bisexuelles ou transgenres peuvent intérioriser la violence homo- ou transphobe qui les entoure, particulièrement si leur environnement est hostile et sans modèle identificatoire valorisant. Cette homophobie ou transphobie intériorisée a comme conséquences culpabilité, honte, repli sur soi, décrochage scolaire, voire dépression ou suicide.

Selon l'enquête IFOP réalisée en 2019 pour la Fondation Jean Jaurès et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, les établissements scolaires sont un lieu important d'exposition à des agressions à caractère LGBT+phobes : 23% des personnes LGBT interrogées y ont subi des injures ou des menaces verbales, 13% des atteintes aux biens ou des agressions. 68 % des personnes LGBT y ont été victimes d'intimidations, de menaces ou de commentaires blessants ou désobligeants en lien avec leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. L'enquête DEPP climat scolaire et victimation menée auprès des lycéens en 2017-2018 montre que 3,9% des lycéens et 4,9% des élèves de lycée professionnel ont déclaré être victimes d'insultes homophobes.

Toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur apparence physique est une discrimination punie par la loi (article 225-1 du code pénal).

Les injures, commises sous forme de discours, menaces, écrits, dessins, images et proférées dans des lieux publics sont pénalisables. Si elles sont commises envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre les peines sont augmentées (article 33 de la loi de 1881). L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle est aussi pénalisable (article R624-4 du code pénal).

⁸ Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

ÉDUCATION à la sexualité

Les LGBT+phobies sont favorisées par une idéologie, présente dans la plupart des sociétés, qui dicte des normes spécifiques en matière de sexes, d'identités de genre et d'orientations sexuelles : l'hétéronormativité. Dans ce contexte, les sexes sont présentés comme uniquement « masculin » et « féminin » et doivent s'aligner, respectivement, aux identités de genre « homme » et « femme » tout en étant assignés à des rôles sociaux stéréotypés. De plus, l'hétérosexualité, mais aussi le couple et la reproduction, y sont fortement valorisés. Une telle idéologie a pour conséquence de générer un phénomène de différenciation fondamentale, de hiérarchisation, d'inégalité et de discrimination, voire d'exclusion sociale, à l'encontre des personnes dérogeant à ces normes que l'on peut dénommer « hétérosexisme ». En effet, si l'hétéronormativité dicte des normes, l'hétérosexisme les maintient par ces pratiques discriminantes et se trouve à la racine du sexisme, de l'homophobie et de la transphobie.

L'École a pour mission d'offrir un cadre protecteur aux élèves afin qu'ils puissent apprendre en toute sérénité et réussir. Elle doit contribuer à faire progresser l'égalité dans les faits, faire reculer les préjugés, améliorer la prévention et la répression des actes et des paroles anti-LGBT.

L'éducation à la sexualité y prend part en développant une culture du respect et de l'acceptation de chacune et chacun, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre. Elle peut contribuer à la lutte contre la banalisation des paroles et actes homo- et transphobes et contre l'isolement des jeunes qui en sont victimes.

Liens vers :

[Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024](#)

[Circulaire n° 2015-003 du 20-1-2015 Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école](#)

[Guide ressources comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)

[Prévenir l'homophobie et la transphobie à l'École](#)

7. Sexualité, médias et Internet

Repères / réflexions

- **Quelques données sur les adolescents, les médias et Internet**

A l'adolescence, les jeunes tentent de prendre de la distance vis-à-vis de leurs parents et investissent davantage leurs pairs sur le plan relationnel. Leur usage des médias numériques s'inscrit dans cette nouvelle sociabilisation, il leur permet d'entrer en relation avec d'autres adolescents et de développer leur identité sociale. Suite à ce qu'ils mettent en ligne, ils s'attendent à recevoir des marques d'attention en retour qui constituent une preuve qu'ils sont bien reconnus par leurs pairs. La sociabilité juvénile en ligne et la sociabilité réelle sont fortement corrélées.

Les résultats de l'enquête HBSC 2014 (qui a interrogé des jeunes de 11 à 15 ans) montrent des durées cumulées passées devant les différents types d'écrans pris en compte allant jusqu'à 5,8 heures en moyenne par jour à 11 ans et 8,5 heures à 15 ans. L'utilisation des écrans pour faire ses devoirs, envoyer des mails, communiquer sur les réseaux sociaux et surfer sur Internet augmente fortement avec l'âge.

D'après un sondage BVA d'octobre 2018 sur la place des smartphones dans la vie des adolescents de 12 à 17 ans, 92% d'entre eux possèdent un smartphone. 89% de ceux qui sont équipés considèrent que c'est un outil incontournable pour entretenir sa vie amicale, et pour 62% d'entre eux sa vie sentimentale.

L'étude 2019 sur les pratiques numériques des jeunes de 11 à 18 ans réalisée pour Génération numérique montre que ces derniers sont très présents sur les réseaux sociaux, y compris les moins de 13 ans (plus de la moitié d'entre eux ont un compte sur au moins un réseau social). L'utilisation de Snapchat arrive en tête (80%), comme Youtube, suivie d'Instagram. L'application en croissance est Tiktok (application de partages de clips musicaux, qui permet aussi de monter et de partager ses propres clips), particulièrement utilisée chez les plus jeunes d'entre eux. Facebook intéresse beaucoup moins les adolescents.

Les 11-18 ans utilisent les réseaux sociaux pour discuter avec les amis et la famille (78%), regarder des vidéos (60%), publier et partager des vidéos et des photos (36%). 18% des jeunes répondants déclarent avoir rencontré un problème sur les réseaux. Pour 50% de ceux-ci, les problèmes rencontrés sont avec des inconnus. Ils ont pu aussi être ennuyés ou harcelés, avoir reçu des commentaires désagréables.

Les réseaux sociaux ou les forums sont en effet des plateformes potentiellement propices aux dérapages. Les propos délictueux et les agressions verbales y sont fréquents dans la mesure où on peut agir anonymement, sans s'exposer aux regards des autres, et disparaître en un clic de souris. Les agressions dont peuvent être victimes les adolescents sont de plusieurs types : la diffusion d'informations fausses ou de propos offensants, la menace, la publication en ligne de photographies ou de vidéos sans autorisation de la personne concernée.

L'éducation aux médias et à l'information doit permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour protéger leur vie privée, développer un esprit critique et être respectueux de règles éthiques vis-à-vis des autres sur les réseaux sociaux. Certains adultes peuvent être amenés à penser qu'ils sont totalement étrangers aux pratiques des adolescents sur le web et par conséquent incompetents pour les accompagner. L'existence d'une génération de « digital natives » est un mythe. Les adolescents sont en construction, montrent une grande dextérité avec les outils qui leur permettent de surfer sur Internet mais leur expertise n'est pas sans limites. Ils ont des pratiques diversifiées et riches mais des connaissances partielles qui ne demandent qu'à être étoffées. Ils ont besoin d'adultes dans une posture éducative qui leur permettent d'acquérir une réflexivité dans leurs pratiques, dans une approche positive et pas uniquement basée sur les risques. Outre les bonnes pratiques à respecter, les échanges avec les jeunes peuvent porter sur les limites entre sphère publique et sphère privée dans le cyberspace.

• **Cybersexisme et cyberviolences**

Le cyberspace et le milieu de vie des établissements scolaires ne constituent qu'un seul et même espace de relations. Il existe une continuité des interactions développées par les jeunes entre les activités en ligne et la vie sociale à l'école. La violence s'inscrit aussi dans les réseaux sociaux, les outils de communication électroniques ayant un rôle d'amplification et de dissémination des aspects négatifs des comportements sociaux.

La cyberviolence, qui fait référence à des agressions et victimations en ligne, peut consister en un échange de messages désagréables, insultes, moqueries, propos humiliants, agressifs, injurieux, divulgation d'images ou d'informations personnelles, propagation de rumeurs, ... Elle comprend aussi le cyberharcèlement, quand apparait le caractère répétitif, et le cybersexisme.

Selon l'enquête nationale DEPP de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens menée en 2017⁹, 18% des collégiens déclarent avoir subi au moins une atteinte via les réseaux sociaux ou par téléphone portable (usurpation d'identité, vidéos humiliantes ou diffusion de rumeur). Ils sont aussi 11% à déclarer avoir été insultés ou humiliés via ces technologies. Pour 7% de collégiens, le nombre d'atteintes déclarés peut s'apparenter à du cyberharcèlement.

En ce qui concerne les lycéens, ils sont 14% à déclarer être victimes d'au moins une violence subie par Internet ou par téléphone : diffusion de vidéos, de photos ou de rumeurs humiliantes, diffusion d'injures ou de moqueries, usurpation d'identité (enquête nationale DEPP de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens menée en 2018¹⁰).

Le cybersexisme renvoie à un ensemble de cyberviolences à caractère sexiste et sexuel qui peuvent se traduire par des comportements, propos tenus en ligne dans le but d'insulter, d'humilier, d'injurier, de formuler des commentaires humiliants en lien avec l'apparence physique, le genre, l'orientation sexuelle, la sexualité, de propager des messages ou des rumeurs à caractère sexuel, de diffuser des images intimes sans accord, etc. Le cybersexisme s'appuie sur les stéréotypes de sexe, les rôles sociaux sexués attribués aux filles et aux garçons, les injonctions sur le corps ou la sexualité, qui pèsent plus lourdement sur les filles, mais aussi sur les garçons qui ne correspondraient pas aux normes de la masculinité dans ses représentations dominantes.

⁹ Note d'information « 94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège », n°17.30 – décembre 2017, DEPP.

¹⁰ Note d'information « résultats de l'enquête de climat scolaire et de victimation menée auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 », n° 18.33 – décembre 2018, DEPP.

L'étude coordonnée en 2015-2016 par le Centre Hubertine Auclert¹¹ (et réalisée par l'Observatoire Universitaire International Education et Prévention), qui a concerné 12 établissements du second degré d'Ile de France et a porté sur le cybersexisme, montre qu'en ligne les violences sexistes et sexuelles se poursuivent et s'amplifient.

Quelques résultats de l'étude mettent en évidence les données suivantes :

- 20% des filles (13% pour les garçons) rapportent avoir été insultées en ligne sur leur apparence physique (poids, taille ou toute autre particularité physique) ;
- 17% des filles (et 11% des garçons) déclarent avoir été confrontées à des cyberviolences à caractère sexuel par le biais de photos, vidéos ou textos envoyés sous la contrainte et/ou diffusés sans l'accord et/ou reçus sans en avoir envie.

Les réseaux sociaux contribuent à la socialisation des adolescents, leur permettant d'être reconnus et les échanges en ligne passent fréquemment par le partage des photos et l'exposition des corps. Les règles de présentation de soi sont beaucoup plus codifiées et strictes pour les filles que pour les garçons qui peuvent y gagner en popularité quand les filles seront davantage insultées. Le cybersexisme touche davantage les filles, et il a des conséquences bien réelles sur la sphère personnelle, l'environnement scolaire et la sphère sociale et relationnelle.

Le cyberharcèlement est pénalisé depuis la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La publication sur Internet d'un contenu sexuellement explicite sans le consentement de la personne concernée par les paroles ou les images est un délit prévu par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 pénalise le cyberharcèlement dit « de meute » quand plusieurs personnes participent à du cyberharcèlement, même par un seul acte, vis-à-vis d'une même victime.

• La pornographie

La pornographie renvoie aux images de relations sexuelles purement génitales, sans consentement ni relations affectives affichées entre les partenaires. C'est l'accès à une sexualité, sans intimité, sans résistance ni séduction. C'est une représentation de zones génitales en gros plan, d'actes sexuels mis en scène et montrés dans les détails en effaçant tout environnement. Les corps y sont uniquement utilisés à des fins de recherche d'un plaisir qui apparait omniprésent.

La pornographie sert l'économie et représente un marché mondial en extension. Les sites pornographiques dans le monde sont très nombreux et génèrent un chiffre d'affaires colossal. Les adolescents ont tendance à regarder ces images dans une optique d'apprentissage, alors que la pornographie ne répond pas à leurs questions mais leur en pose d'autres.

La facilité d'accès aux images pornographiques au moyen d'Internet, sur les ordinateurs ou les téléphones portables, en fait pour les jeunes une source d'information. Chez les enfants, ces images peuvent faire effraction psychique et venir les envahir. S'ils sont en capacité d'en parler avec des adultes qui pourront les rassurer en leur expliquant que ces images ne sont pas appropriées à leur âge et qu'ils n'y sont pas régulièrement confrontés, il n'y aura pas d'impact sur leur développement. Pour les adolescents, la consommation de pornographie est un comportement expérimenté par une majorité d'entre eux, néanmoins la pornographie n'est pas leur seule source d'information concernant la sexualité. Ils sont souvent convaincus que la pornographie est une fiction, mais que la

¹¹ [Synthèse de l'étude du Centre Hubertine Auclert sur le cybersexime](#)

sexualité mise en scène renvoie à la réalité. Le développement de la facilité d'accès à la pornographie et l'extension de ses codes dans les médias et la publicité ont sûrement une influence sur les comportements sexuels des jeunes et des adultes. Diverses études montrent qu'il n'existe pas de liens de causalité simples entre l'exposition à la pornographie et les comportements à risques chez les jeunes. Cela n'engendre pas non plus une plus grande précocité des rapports sexuels¹².

Les adolescents semblent avoir conscience de l'influence que peut avoir la pornographie sur leur sexualité, et il est important qu'il y ait une parole d'adulte à ce sujet, afin de les aider à analyser et à comprendre les rouages de ces images et leurs messages.

Une éducation non sexiste et l'apprentissage du respect de son corps doivent permettre notamment de développer des compétences psychosociales contribuant à créer des relations équilibrées et respectueuses de chacun.

• Les images publicitaires

L'utilisation de la sexualité dans les médias est omniprésente dans les campagnes publicitaires. L'adéquation entre le produit à vendre et les images proposées est parfois très difficile à cerner. Utiliser la sexualité en publicité c'est promouvoir, en même temps que les produits, certaines valeurs et attitudes en matière de sexualité et de stéréotypes. On peut y voir une volonté de calquer le mécanisme d'achat sur le mécanisme du désir. La publicité tire parti de nos désirs, ce n'est pas uniquement un objet qui est promu mais la valeur symbolique qui peut y être attachée.

La plupart des publicités qui mettent en scène des femmes et/ou des hommes évoquent plus ou moins ouvertement la division et la hiérarchie entre les sexes, relevant ainsi du sexisme en défaveur des femmes : femmes affichées sans lien avec le produit, femmes réduites à un rôle déterminé, disponibilité sexuelle des femmes soulignée, normes extrêmes de beauté ou de minceur à l'intention des corps féminins, etc.

Il ne saurait être question de diaboliser les images publicitaires faisant référence à la sexualité mais plutôt d'amener les adolescents à en décoder le sens et la portée. L'analyse des messages permet de noter une absence de repères concernant le lieu, le temps, le contexte, ce qui facilite projection et identification. De la même façon, les notions de travail, d'argent, de consentement et les rapports de pouvoir entre les individus y sont représentées de manière stéréotypée. Et la sexualité est toujours présentée sous une forme fascinante, soulignée par des images de femme érotisée ou séductrice active.

Ce travail d'analyse et de « déconstruction » de l'image permet de développer l'esprit critique des adolescents et de les amener à décrypter le message médiatique implicite.

Liens vers :

www.internetsanscrainte.fr

www.netecoute.fr

www.pointdecontact.net

[Guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire](#)

[Guide comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)

www.stop-cybersexisme.com

¹² Les données du Baromètre santé 2016 de Santé publique France montrent que l'âge médian au premier rapport sexuel est de 17,6 ans pour les filles et de 17 ans pour les garçons, quasiment le même depuis le début des années 2000 et sans différence notable selon le milieu social.

8. Contraception

➔ Repères / réflexions

- **Comment définir la contraception ?**

La contraception regroupe l'ensemble des méthodes ayant pour but d'empêcher une grossesse non désirée. Une méthode contraceptive doit être à la fois efficace, réversible et dépourvue d'effets nocifs.

La stérilisation volontaire, possible en France pour les adultes dans le cadre légal, ne peut être considérée comme un moyen de contraception du fait de son irréversibilité.

La contraception d'urgence est une méthode de rattrapage à utiliser après un rapport sexuel non (ou mal) protégé pour éviter une grossesse non désirée.

En cas d'échec de contraception ou de rapport non protégé, le recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) est aussi accessible à toutes les femmes dans le cadre légal.

- **Une séance sur la contraception**

L'objectif d'une séance au cours de laquelle seront abordées les questions de contraception n'est pas d'établir un catalogue des moyens de contraception efficaces. Les moyens de contraception et leurs modes d'actions font partie du programme de SVT, en particulier en cycle 4.

La séquence sur la contraception s'inscrit dans la prévention, en relais des campagnes de santé publique. Il s'agira de travailler cette thématique dans les trois dimensions, biologique, psycho-émotionnelle, juridique et sociale, pour permettre une meilleure appropriation des connaissances et l'acquisition de comportements responsables en soulignant l'importance du choix par chaque personne d'une méthode de contraception adaptée et acceptée, en lien avec son mode de vie.

La dimension biologique ne sera pas privilégiée, sans s'interdire de donner des informations si nécessaire. Par contre, l'accent sera porté sur l'accès à une démarche contraceptive à partir des freins ou des difficultés qui pourront être mis en évidence.

- **Les différents moyens de contraception**

Il est important pour chaque intervenant d'avoir des connaissances sur les différents moyens de contraception.

Pilule contraceptive : elle contient une hormone (pilule progestative) ou deux hormones (pilule œstroprogestative). A prendre quotidiennement et à heure régulière, elle peut être prescrite par un médecin ou une sage-femme. Si la prescription date de moins d'un an, elle peut être renouvelée par un infirmier, une infirmière¹³ (y compris infirmiers et infirmières exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré), ou un pharmacien, une pharmacienne pour six mois.

¹³[Décret n° 2012-35 du 10 janvier 2012 pris pour l'application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 4311-1 du code de santé publique.](#)

Dispositif intra-utérin (DIU) ou stérilet : prescrit et posé par un professionnel de santé, d'une taille de 3 cm environ, il peut contenir du cuivre ou un progestatif. Il est efficace de 4 à 10 ans selon le modèle.

Patch contraceptif : c'est un timbre qui se colle sur la peau et contient deux hormones (œstrogène et progestatif) qui traversent la peau et passent dans la circulation sanguine, à renouveler 3 semaines d'affilée. La 4ème semaine le patch n'est pas mis et apparaissent des règles. Il est prescrit par un médecin ou une sage-femme.

Implant contraceptif : petit bâtonnet de 4 cm de long et de 2 mm de large, prescrit et posé par un médecin ou une sage-femme et inséré sous la peau du bras. Il contient une hormone progestative qui supprime l'ovulation et peut être laissé en place 3 ans.

Anneau vaginal : anneau souple (prescrit par un médecin ou une sage-femme) à placer par la femme au fond du vagin, il est à laisser en place durant 3 semaines. La quatrième semaine ont lieu les règles. Il contient deux hormones (œstrogène et progestatif) qui diffusent à travers la paroi vaginale et passent dans le sang.

Préservatif externe : en latex ou polyuréthane, il se déroule sur le sexe en érection et doit être retiré avant la fin de cette dernière. Il retient le sperme et empêche les contacts entre les muqueuses. Il doit être changé à chaque rapport sexuel. Il protège du VIH et des autres IST.

Préservatif interne : gaine en polyuréthane munie d'un anneau souple à chaque extrémité qui se place dans le vagin et empêche le passage des spermatozoïdes dans le vagin. Il peut être mis en place quelques heures avant le rapport sexuel. Il doit être changé à chaque rapport et protège du VIH et de la plupart des autres IST. Il ne faut pas utiliser à la fois préservatif interne et externe.

Spermicides : sous forme de crème, gel, ovules ou éponges, ils se placent dans le vagin avant le rapport sexuel. Ce sont des substances qui rendent inactifs ou détruisent les spermatozoïdes. Il est possible de les utiliser seuls, mais il est fortement recommandé de les utiliser en association avec une méthode comme le préservatif afin d'être protégée de manière plus efficace. Utilisés seuls leur efficacité est aléatoire : on constate 15 % d'échecs de contraception quand celui-ci est utilisé de façon rigoureuse¹⁴ et il ne faut pas utiliser de savon (quel que soit le savon) 2h avant le premier rapport et 4h après celui-ci, les savons réduisant à néant l'efficacité du spermicide. Il est également déconseillé de prendre des bains dans les 4h qui suivent son utilisation.¹⁵

Les moyens de contraception présentés ci-dessus ont une bonne efficacité théorique, quand le contraceptif est utilisé parfaitement. Mais l'efficacité réelle d'un moyen de contraception dépend d'autres facteurs liés à l'individualité de chacun : moyen de contraception choisi ou imposé, mode de vie, partenaire(s), fréquence des relations sexuelles, impact de la norme sociale, familiale, etc.

L'objectif est de permettre à chacun et chacune d'être en mesure de choisir le moyen de contraception qui lui convient en fonction de ses caractéristiques personnelles. Les intervenants n'ont pas pour rôle de prescrire un moyen de contraception, mais il est néanmoins essentiel de rappeler le rôle du préservatif (interne ou externe) dans la protection vis-à-vis du VIH et des IST (cf.

¹⁴ Constat du collège national des gynécologues et des obstétriciens français (CNGOF).

¹⁵ Recommandations du CNGOF.

Fiche 10 - Prévention des IST et du VIH-sida). Il peut être associé à un autre moyen de contraception, c'est ce qu'on appelle la « double protection ».

• **Contraception d'urgence**

La contraception d'urgence hormonale (appelée à tort « pilule du lendemain ») désigne une méthode contraceptive utilisable pour prévenir la survenue d'une grossesse après un rapport sexuel non protégé. La pilule contraceptive d'urgence bloque ou retarde l'ovulation. C'est une méthode de rattrapage qui n'est pas destinée à être utilisée régulièrement.

La contraception hormonale d'urgence se présente sous forme d'un seul comprimé à prendre au plus tôt après le rapport sexuel et au plus tard dans les trois jours pour la contraception au levonorgestrel et dans les cinq jours pour la contraception à l'ulipristal acétate.

Les jeunes mineures peuvent se la procurer gratuitement et sans ordonnance auprès des infirmiers et infirmières scolaires, des pharmaciens, des centres de planification et des services d'urgences des hôpitaux.

Elle ne peut être utilisée comme moyen de contraception non pas en raison de son taux d'hormones mais parce qu'elle n'est pas efficace à 100%. Des prises successives de pilules d'urgence ne vont pas altérer la santé ni améliorer son efficacité.

Par contre la contraception d'urgence peut être un premier pas vers une démarche contraceptive.

Une autre méthode de contraception d'urgence est la pose d'un dispositif intra-utérin (DIU) au cuivre dans les cinq jours suivant le rapport sexuel non protégé. Une fois posé, le stérilet peut rester en place et servir de moyen de contraception, y compris chez une personne qui n'a pas encore eu d'enfant.

Dans l'enquête HBSC 2014 qui concerne les adolescents de 11 à 15 ans, 86% de ceux qui sont sexuellement initiés déclarent avoir utilisé le préservatif et/ou la pilule. La majorité d'entre eux est donc bien protégée contre les grossesses non désirées, sans différence notable entre les sexes ou les niveaux de formation. Près d'une fille sur dix déclare avoir eu recours à une contraception d'urgence suite au dernier rapport sexuel.

• **Interruption volontaire de grossesse**

L'article L 2212-1 du code de la santé publique stipule que la femme enceinte qui ne veut pas poursuivre une grossesse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la douzième semaine de grossesse. L'IVG peut être instrumentale ou médicamenteuse (jusqu'à la 5^{ième} semaine de grossesse à domicile et la 7^{ième} semaine de grossesse si elle est pratiquée dans un établissement de santé).

L'interruption volontaire de grossesse est accessible aux mineures dans le même cadre légal que pour les majeures. Elles ont cependant l'obligation d'être accompagnées par une personne majeure de leur choix si elles ne peuvent en parler à leurs parents ou n'obtiennent pas leur consentement. Les mineures ont l'obligation de participer à une consultation psycho-sociale préalable à l'IVG.

L'IVG est prise en charge à 100%, et tous les actes nécessaires pour une IVG sont remboursables à 100% (sans avance de frais pour une mineure non accompagnée par ses parents).

• Adolescence, sexualité et contraception

L'adolescent vers 13-14 ans commence à s'interroger et à discuter sexualité avec ses camarades. Cependant les responsabilités qu'implique le fait d'avoir une relation sexuelle le préoccupent peu ou pas. A cet âge, la relation sexuelle est fréquemment perçue comme un acte passionné, spontané, d'affirmation ou de valorisation de soi, où la rationalisation, la planification ont rarement leur place. Discuter de contraception ou utiliser une méthode contraceptive pourrait entraver toute la poésie, le rêve, l'abandon total qu'implique une relation sexuelle. Par ailleurs, les adolescents perçoivent rarement une grossesse non désirée ou l'IVG et d'autres risques, comme étant une éventualité pour eux.

Le paradoxe réside dans le fait que les adolescentes, comme les femmes adultes françaises, sont parmi celles au monde qui utilisent le plus les méthodes contraceptives modernes et efficaces, mais environ un tiers des femmes auront recours à l'IVG dans leur vie.

Parallèlement le nombre d'IVG est quasi stable depuis 2001, variant entre 215 000 et 230 000 chaque année. Le taux de recours à l'IVG chez les jeunes femmes de moins de 20 ans est en baisse depuis 2010, tant chez les 15-17 ans (6‰) que chez les 18-19 ans (17‰) (Etudes et Résultats n° 1125 – septembre 2019 – DREES).

Il apparaît donc que les grossesses non désirées ne sont pas dues d'une façon générale à un manque d'information ou de connaissances sur la contraception, ou à une absence d'utilisation d'un moyen contraceptif.¹⁶ D'où la nécessité d'axer les interventions sur les comportements et l'accompagnement à une meilleure appropriation de la nécessité de la contraception basée sur de réels choix personnels.

• Accès à la contraception pour les mineurs

Dès 1974 les mineures ont eu la possibilité d'utiliser la contraception sans le consentement parental gratuitement et anonymement dans un centre de planification familiale (CPEF). Depuis, le principe de gratuité et de l'anonymat n'a cessé d'être affirmé par la loi.

Evolution de la loi :

Loi n° 2000-1209 du 13 décembre 2000 : autorise la délivrance de la contraception d'urgence aux mineures désirant garder le secret et son administration par les infirmières, aux élèves mineures et majeures des collèges et lycées, dans les cas d'urgence et de détresse caractérisée.

Loi n°2001-468 du 4 juillet 2001 : réaffirmation des principes d'accès à la contraception. La prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs aux mineurs n'est plus soumis au consentement des titulaires de l'autorité parentale ou du représentant légal.

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 : associe de nouveaux professionnels dans le domaine de la contraception, les sages-femmes étant désormais autorisées à prescrire toute méthode contraceptive, les infirmiers et les pharmaciens à renouveler les prescriptions de contraceptifs oraux pour une durée, non renouvelable, de 6 mois maximum.

¹⁶ [Fiche 9. Désir d'enfant – Grossesses adolescentes – Parentalité et famille.](#)

Loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale : meilleure prise en charge financière, accès à une contraception choisie et adaptée pour tous, gratuite sur ordonnance pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : simplification des modalités de délivrance de la contraception d'urgence dans les collèges et lycées dans les infirmeries scolaires (suppression de la notion de détresse pour accéder à la contraception d'urgence).

Décret n°2016-865 du 29 juin 2016 : prise en charge pour les mineures d'au moins quinze ans des frais d'examen de biologie, de consultation médicale annuelle et de suivi liés à la contraception, ainsi que les frais de pose et de retrait d'un dispositif intra-utérin.

Dans l'établissement scolaire : l'infirmier ou l'infirmière accueille, oriente voire délivre la contraception d'urgence, des préservatifs et peut renouveler une ordonnance de contraception datant de moins d'un an pour une durée de six mois.

Hors de l'établissement scolaire : les centres de planification réservent un accueil et un accompagnement spécifique, anonyme et gratuit aux adolescents, délivrent gratuitement des moyens de contraception ; les médecins peuvent délivrer une ordonnance pour un accès gratuit à la contraception pour les mineures de 15 à 18 ans.

Liens vers :

Numéro vert « Sexualités, contraception, IVG » **0800 08 11 11** : ce numéro permet d'être écouté, informé et orienté en fonction de ses besoins en matière de sexualité, contraception, avortement, violences, dépistages IST-sida et orientation sexuelle. Ecoute gratuite et confidentielle du lundi au samedi de 9h à 20h et du lundi au vendredi de 9h à 17h aux Antilles.

Onsexprime.fr

www.choisirsacontraception.fr

<https://www.planning-familial.org/fr>

9. Désir d'enfant - Grossesses adolescentes - Parentalité et famille

Repères / réflexions

À l'adolescence, la sexualité est une composante de la construction des jeunes. Aujourd'hui, les premiers changements physiologiques liés à la puberté sont de plus en plus précoces – 10 ans et demi - 11 ans pour les filles et 12 – 13 ans pour les garçons. L'âge moyen des premières règles chez les filles est de 12 ans et demi, et celui de la maturité physiologique pour les garçons est de 13 ans et demi. Ces changements ne s'accompagnent pas aussi vite de la maturité psychique nécessaire à la prise de conscience du corps et des nouvelles capacités reproductrices. Les adolescents sont en capacité de se reproduire sans pour autant être aptes à anticiper les conséquences de leurs actes et à assumer la responsabilité liée à la parentalité.

Le nombre de grossesses de mineures est en baisse depuis les années 1980. Les données disponibles de l'état civil diffusées par l'INSEE montrent que les naissances de mères de moins de quinze ans ne concernent chaque année que 150 jeunes femmes environ, chiffre qui évolue peu. Le taux de fécondité baisse très régulièrement chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans. Il est passé de 8,2 naissances pour mille femmes en 2000 à 6,2 en 2014 (INSEE- France métropolitaine en 2014).

Notre société attache de l'importance à la formation et à l'activité professionnelle des femmes, et l'âge moyen du premier enfant en France est de 28,5 ans actuellement (INSEE 2016). Ceci peut contribuer à expliquer le souhait des adolescentes de refuser une maternité précoce non planifiée pour se placer dans une conformité à l'environnement sociétal qui ne regarde pas avec beaucoup de bienveillance les grossesses chez les mineures.

Le nombre d'IVG, y compris chez les plus jeunes, ne s'explique pas principalement par un défaut de connaissance sur la contraception. Par conséquent, il ne suffit pas de fournir aux jeunes des informations sur la contraception, mais il est nécessaire de les accompagner dans la réflexion sur les dimensions affectives et sociales qui ont un impact sur la survenue d'une grossesse et la capacité à devenir parent.

• **Désir d'enfant, désir de grossesse, désir de maternité ou de paternité à l'adolescence**

L'envie de grossesse, d'enfant ou de maternité et de paternité est un désir qui se joue dans la complexité de l'histoire personnelle. Certaines grossesses mineures peuvent être consciemment désirées et ne relèvent pas d'un accident ou d'un manque d'informations sur la contraception.

Quels sont alors les enjeux ? Il est possible d'en lister quelques-uns :

- vérifier que l'on n'est pas stérile
- être enceinte
- mettre un enfant au monde
- avoir un bébé à soi
- être assuré ou assurée d'un amour inconditionnel et définitif sans idée d'abandon
- remplir sa vie et se sentir adulte

- réparer ses propres manques affectifs
- faire mieux que ses parents
- acquérir un statut social d'adulte
- se séparer de ses parents.

La société actuelle reconnaît difficilement l'existence d'un désir d'enfant chez l'adolescent ou l'adolescente. La souffrance liée à cette absence de reconnaissance peut conduire en réaction à un passage à l'acte. Il existe une injonction paradoxale entre l'accès possible à une sexualité d'adulte et une attente sociale implicite de ne pas avoir d'enfant avant d'atteindre l'âge socialement acceptable pour être parent. En l'absence de cette reconnaissance du désir d'enfant, il est compliqué pour les jeunes de s'approprier une contraception qui leur permettrait de différer la réalisation de ce désir.

Les enquêtes montrent que les grossesses chez les jeunes mineures surviennent plutôt dans les milieux socio-économiques plus défavorisés, chez des filles qui ont de faibles attentes concernant leurs perspectives professionnelles et sont peu diplômées. Les enjeux sont d'acquérir un statut social, de pouvoir être valorisée, de bénéficier d'un meilleur soutien familial et/ou social.

• Parentalité

Pour amener les jeunes à différer le désir d'enfant (qui reste le plus souvent du côté du fantasme), il faut pouvoir les faire réfléchir sur ce qu'implique l'arrivée d'un enfant et le rôle de parent.

On ne naît pas parent, on le devient. Cette fonction conduit à être responsable sur le plan familial et social, et demande d'acquérir des connaissances sur les besoins de l'enfant. C'est l'existence de l'enfant qui crée le fait de devenir mère ou père, mais la présence de l'enfant ne suffit pas à créer la fonction et la responsabilité de parent. Le fait d'avoir un bébé ne transforme pas un adolescent ou une adolescente en adulte.

Devenir parent constitue une étape cruciale qui nécessite une adaptation sur plusieurs plans, alors que l'adolescence est une période de transition majeure, entre le monde de l'enfance et le monde adulte. D'autre part, alors que l'adolescence est le moment d'une première quête identitaire, les jeunes parents sont quant à eux non seulement des adolescents devant assumer des responsabilités et des obligations d'adultes, mais aussi des femmes et des hommes en devenir appelés à s'investir rapidement dans leurs rôles de conjoints, de mère, de père. Par ailleurs, nombre d'entre eux devront concilier études et travail ou se verront dans la nécessité de choisir entre les deux. Il est donc important d'informer les jeunes des conséquences possibles de la grossesse et de la parentalité à l'adolescence.

Au thème du désir de grossesse sont associés des sentiments, des opinions et des jugements, ainsi que des questionnements d'ordre moral. Le rôle des intervenants doit permettre une réflexion qui fasse émerger les valeurs des jeunes, leurs besoins, leurs attentes, les ressources et moyens dont ils disposent et comment ils peuvent faire des choix en matière de contraception. L'objectif est de les amener à comprendre que la décision d'avoir ou non un enfant relève d'un choix éclairé et complexe.

• Familles

La parentalité conduit à quelques réflexions autour de l'évolution du concept de famille. Notre société a pour caractéristique la multiplicité des univers familiaux et la diversité des liens de filiation et d'alliance. C'est une donnée sociologique qu'il faut prendre en considération, car l'enfant, quelle

que soit son origine familiale, reste de manière indélébile attaché d'une manière ou d'une autre à ses racines parentales et familiales.

En sociologie, la famille est une institution qui articule quatre liens :

- les liens conjugaux (mariage, pacs, concubinage, intra et extra conjugal)
- les liens de filiation (qui combinent les liens biologiques et généalogiques)
- les liens de fratrie (qui organisent les places entre les enfants)
- les liens de parenté (autres que les trois précédents cités)

Les dynamiques familiales les plus fréquemment rencontrées dans notre société contemporaine peuvent se repérer et être appréhendées tout en sachant que la réalité est forcément plus complexe et en évolution permanente sur ces 40 dernières années.

Pour mener une réflexion plus étayée avec les adolescents, il conviendrait de mettre en lien cette approche avec les thématiques traitées en enseignement moral et civique ou en histoire, et avec l'évolution du code de la famille sur le sujet.

I0. Prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH-sida

Repères / réflexions

• La prise de risque à l'adolescence

Les conduites à risques, qui se manifestent à l'adolescence à des degrés divers en fonction des contextes, vont souvent de pair avec la recherche d'autonomie et d'indépendance. Elles peuvent présenter plusieurs enjeux :

- se distinguer des adultes ;
- apprendre à connaître les limites du pouvoir qu'on exerce sur son propre corps ;
- vouloir contrôler son environnement ;
- renforcer l'estime de soi par la victoire sur la peur et la difficulté ;
- faire corps avec le groupe des pairs, être mieux accepté, admiré pour son courage.

C'est en définissant ses propres limites que l'adolescent s'affirme, construit son identité et qu'il se détermine au travers d'expériences personnelles faites de réussites et d'échecs.

Pour se construire, l'adolescent a besoin de se confronter aux repères et aux limites que lui fixent les adultes.

La sexualité non protégée est rarement due à l'ignorance. Il n'en reste pas moins que l'influence de croyances et d'attitudes caractéristiques à cet âge doit être prise en compte :

- sentiment de toute puissance et d'invulnérabilité ;
- tentation de la prise de risque délibérée. La sexualité non protégée est plus fréquemment délibérément risquée que simplement accidentelle ;
- idéalisation du principe de confiance en l'autre ;
- difficulté d'affirmation de soi, s'accompagnant souvent de la crainte du jugement et du regard de l'autre ;
- opposition active au discours préventif de l'adulte, liée au désir de s'affirmer et de s'individualiser.

La maturation neurobiologique du cerveau des adolescents est en cours, ce qui participe au fait qu'ils ne réagissent pas forcément de façon optimum aux explications rationnelles et à une réflexion sur les conséquences de leurs actes. Ceci permet aussi de mieux saisir les raisons de leur vulnérabilité face aux substances psychoactives. La mauvaise anticipation de leurs effets inhibiteurs peut amener à des prises de risques.

De la même façon, les opinions, les représentations sur le VIH¹⁷ et sur l'utilisation de préservatifs peuvent faire obstacle à des comportements de prévention : les « a priori » concernant la fiabilité incertaine du préservatif, la diminution du plaisir sexuel, la perception négative par le ou la partenaire d'un rapport protégé, constituent des résistances aux attitudes de prévention, chez les filles comme chez les garçons.

¹⁷ Virus de l'immunodéficience humaine.

L'enquête menée par l'IFOP auprès de jeunes de 15 à 24 ans pour Sidaction sur l'information et la prévention du Sida en février 2019, et qui fait partie d'un suivi barométrique depuis 2009 pour certaines questions, fournit des informations intéressantes. Les jeunes répondent à 77% qu'ils sont bien informés sur le VIH, alors qu'ils étaient 89% à considérer l'être en 2009. Ils sont plus nombreux qu'en 2009 à penser qu'ils ont moins de risques que les autres à être contaminés par le VIH (31% vs 22% en 2009), et plus nombreux aussi à être persuadés qu'il existe des médicaments pour guérir du VIH-Sida (23% vs 13% en 2009). Fournir des connaissances sur le VIH reste indispensable.

En raison même des caractéristiques liées à la prise de risques à l'adolescence, les informations données doivent être claires et cohérentes et les méthodes pédagogiques employées sont adaptées pour leur permettre de travailler sur leurs représentations. Elles s'accompagnent d'encouragements et de confiance dans la capacité des jeunes à intégrer des comportements de prévention : ils ont en effet des ressources, parfois sous-estimées des adultes, leur permettant de réussir et de se développer positivement sans nuire à leur santé. Le développement des compétences psychosociales dès leur plus jeune âge leur permet petit à petit la construction et l'apprentissage de la mise en œuvre de ces ressources.

- **Les infections sexuellement transmissibles (IST)**

D'après les données de Santé publique France (bulletin épidémiologique du 26 novembre 2018), les IST sont globalement à la hausse. Les augmentations constatées peuvent en partie être expliquées par une augmentation du dépistage, mais sans doute aussi par une augmentation de l'incidence.

Les infections à gonocoque : en 2017 le nombre d'infections à gonocoque continue à progresser de 70% par rapport à 2015. Cette augmentation est particulièrement marquée chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) (+84%) comparativement aux personnes hétérosexuelles (+29%). L'augmentation observée chez les personnes hétérosexuelles est concentrée dans les départements français d'Amérique. Les hommes sont globalement plus touchés que les femmes, et la classe d'âge la plus concernée est celle des 15-24 ans.

Les infections à Chlamydia : le nombre d'infections a augmenté de 15% depuis 2015. Les femmes sont plus touchées que les hommes, particulièrement la tranche d'âge 15-24 ans.

La syphilis : le nombre de diagnostics concernant la syphilis récente (contamination datant de moins d'un an) est stable. Cette stabilité de cas concerne essentiellement les HSH qui représentent 81% des cas.

- **Le VIH-Sida**

D'après le Bulletin de Santé publique édité en octobre 2019 par Santé publique France concernant les découvertes de séropositivité et de diagnostic de Sida en 2018, le nombre total de découvertes de séropositivité a diminué de façon significative entre 2018 et 2017 (-7%) et fait suite à plusieurs années de stabilité. Il reste à voir si cette diminution récente sera confirmée dans le futur. 56% des personnes ont été contaminées par rapports hétérosexuels, 40% par des rapports sexuels entre hommes et 2% par usage de drogues injectables. Les taux de découverte de séropositivité sont plus élevés dans les territoires français d'Amérique, notamment en Guyane.

De 2013 à 2018, le nombre de découvertes de séropositivité a diminué de façon significative chez les personnes nées en France. Cette diminution concerne également les hommes hétérosexuels nés à

l'étranger. Sur cette même période, le nombre de découvertes de séropositivité est resté stable chez les femmes hétérosexuelles nées à l'étranger et a augmenté chez les HSH nés à l'étranger. Le nombre de diagnostics de Sida en 2018 est estimé en 1205, il a diminué de 24% depuis 2013.

• Une stratégie de prévention diversifiée

Le préservatif (externe comme interne) reste toujours le moyen le moins cher, le plus facile d'accès pour se protéger du VIH et des autres IST. Bien utilisé, il est une composante essentielle d'une stratégie de prévention complète, efficace et durable. L'utilisation du préservatif prend place aujourd'hui au sein d'une stratégie de prévention combinée qui comprend aussi le dépistage, large et si besoin régulièrement répété, ainsi que le traitement comme prévention, le traitement post-exposition et le traitement pré-exposition au VIH.

Le traitement antirétroviral qui est donnée aux personnes porteuses du VIH fait disparaître le virus du sang, on dit que la charge virale est indétectable. Une personne correctement traitée depuis plusieurs mois et qui prend son traitement tous les jours ne peut plus contaminer ses partenaires, même en cas de relation sexuelle non protégée. C'est ce qu'on appelle le traitement comme prévention, ou TasP (pour l'expression Treatment As Prevention).

En prenant un traitement antirétroviral (trithérapie), dans les heures qui suivent une situation à risque (rapports non protégés avec un ou une partenaire dont on ignore le statut par rapport au VIH, accident d'exposition professionnelle pour un personnel de santé), et en le poursuivant pendant un mois, le risque d'être contaminé est réduit de plus de 90%. C'est ce qui est appelé le traitement post-exposition (TPE), qui doit démarrer au mieux dans les quatre heures qui suivent l'exposition, et au plus tard jusqu'à 48 heures après l'exposition.

Pour les personnes très exposées, le traitement avant l'exposition au VIH, la PrEP¹⁸, peut être proposé à celles qui ne sont pas porteuses du virus. En France, possible depuis 2016 et remboursée, la PrEP a été pour le moment majoritairement prescrite à des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, car le risque d'avoir un partenaire sexuel contaminé et non traité est plus de 200 fois plus important que chez les hétérosexuels¹⁹. Les premières études ont montré une efficacité excellente de la PrEP par rapport au VIH. Elle ne remplace pas le préservatif, notamment parce que la PrEP ne protège pas contre les autres IST.

Le contrôle de l'épidémie de VIH-Sida passe, selon l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA), par l'objectif des 90-90-90 : « À l'horizon 2020, 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique. À l'horizon 2020, 90% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable. À l'horizon 2020, 90% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée ». En France, on estime que 84% de personnes vivant avec le VIH connaissent leur séropositivité ; les deux objectifs suivants (accès au soin, efficacité du traitement) sont déjà atteints

Liens vers :

[Dix questions VIH-Sida](#) : document disponible sur Eduscol

[Prévention du VIH-Sida et des infections sexuellement transmissibles](#) (Portail Eduscol)

www.sidaction.org

¹⁸ Abréviation de prophylaxie pré-exposition.

¹⁹ [Le VIH en 2019, les clefs pour comprendre, Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes \(CRIPS\) d'Ile-de-France et Agence régionale de santé d'Ile-de-France.](#)

ÉDUCATION à la sexualité

www.lecrips.net : site du CRIPS Ile de France

www.sida-info-service.org

www.aides.org

II. Pornographie et adolescents

Repères / réflexions

La crainte des adultes face au visionnage d'images pornographiques des jeunes est sans doute en lien avec une inquiétude plus vaste de perte du contrôle sur leur éducation : inquiétude face à une sexualité indépendante, à Internet, aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux et à la pornographie qui va de pair avec une crainte de la perte des valeurs et d'une certaine incertitude sur ce qui est à transmettre.

En 1908, Emile Pourésy écrivait dans son livre La gangrène pornographique que « La précocité sexuelle, dont la pornographie est la cause première, tend à produire des générations incapables d'énergie, de virilité et de volonté » et « Si nous voulons arracher la jeunesse à l'oppression du vice et aux tentations du crime, combattons à outrance la pornographie ». La peur d'une perte de contrôle sur la jeunesse et sa sexualité en lien avec la pornographie reste présente à toute époque.

Pourtant l'âge médian au premier rapport sexuel des jeunes n'a pas connu de variation significative depuis trente ans : il est de 17 ans pour les garçons et de 17,6 ans pour les filles nés entre 1996 et 1998 (Baromètre santé 2016 de Santé Publique France). Et ces premiers rapports sont protégés dans la majorité des situations, un préservatif est utilisé dans 85% des cas.

La pornographie présente une sexualité sans échanges, sans relationnel autre que sexuel, en l'absence de toute expression relative au consentement. Il lui est aussi fréquemment reproché de reproduire des normes très stéréotypées concernant les comportements masculins et féminins et la hiérarchie liée au genre.

Mais la pornographie n'est ni la seule ni la principale source d'éducation à la sexualité des jeunes. Et les représentations des stéréotypes de sexe sont présentes dans bien d'autres médias (cinéma, télévision, films) ou activités (musique, jeux vidéo), à l'école, dans les groupes de pairs. Les adolescents ont aussi d'autres sources d'information, tels que des sites d'information ou de sensibilisation sur Internet, des campagnes de prévention. Ils rencontrent des adultes qui les accompagnent dans l'élaboration de leur réflexion. Ils construisent donc leur rapport à la masculinité et à la féminité au travers de la multiplicité de ces sources qui vont leur permettre de repérer les stéréotypes de sexe et de s'y conformer ou de les mettre à distance. La pornographie peut avoir un fort impact émotionnel, mais elle n'implante pas des préjugés sexistes sur un terrain vierge.

En raison de la divergence des recherches scientifiques, il n'est pas possible d'établir un lien de causalité entre consommation pornographique et comportements sexuels problématiques. Ce sont davantage les profils psychologiques des personnes concernées qui pourraient entrer en ligne de compte. Le visionnage de pornographie ne serait qu'un déclencheur de comportements violents ou inadaptés déjà latents.

Le principal danger réside dans la jeunesse des premières visites : les enfants sont plus vulnérables aux images pornographiques qui peuvent faire effraction psychique et s'avérer envahissantes si aucune parole d'adulte ne vient permettre à ces jeunes de verbaliser sur ce qu'ils ont pu voir.

• Internet pour s'informer sur la sexualité

La sexualité est un questionnement tout à fait normal de la période de l'adolescence, qui entraîne une curiosité sur le sujet et amène les jeunes à chercher des images là où ils savent pouvoir en trouver dans l'attente d'un mode d'emploi qu'ils pourraient reproduire ou de réponses à leurs questionnements concernant la sexualité.

Internet se présente comme une source d'information anonyme et toujours disponible, particulièrement intéressante pour la sexualité en raison de la gêne qui peut exister lorsque ce sujet est abordé avec d'autres. Sites, forums, articles de vulgarisation médicale comme images pornographiques sont utilisés avec une plus ou moins grande lucidité quant à la fiabilité des contenus.

Les usages d'Internet concernant la sexualité à l'adolescence sont multiples : recherche d'informations sur le fonctionnement biologique du corps, sur la contraception, l'IVG, et les IST, mais aussi questionnements sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, les pratiques sexuelles. Des discussions sur la sexualité dans les forums contribuent à leur socialisation sexuelle.

Les informations obtenues, les images visionnées et les échanges sur le sujet peuvent fonctionner comme des pressions, des rappels à la norme concernant le corps et les performances sexuelles. Les jeunes se questionnent beaucoup sur la normalité et cherchent à se situer par rapport au groupe de pairs de leur génération, l'identification à des modèles étant une étape importante de leur développement.

La pornographie présente un modèle de sexualité basé sur la consommation et la performance. Par conséquent, le visionnage d'images pornographiques peut entraîner le développement d'une angoisse de la performance chez l'adolescent.

Un accès facilité aux images pornographiques

Depuis plusieurs années, Internet a permis aux adolescents d'accéder en toute simplicité aux images pornographiques, situation inédite par son ampleur, facilitée par l'implantation d'une industrie très lucrative en forte croissance. En outre, le téléchargement des images, vidéos, films, clips pornographiques peut se faire très aisément sur tout type d'écran connecté à Internet.

L'étude réalisée par l'IFOP en 2017 pour l'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (OPEN) sur un échantillon représentatif de 1005 personnes âgées de 15 à 17 ans met en évidence que 63% des hommes versus 37% des femmes ont surfé sur un site pour y voir des films ou des images pornographiques, données chiffrées en augmentation (plus sensiblement pour les filles) depuis 2013. 10% des personnes de sexe masculin disent visionner une vidéo pornographique une fois par semaine contre 2% pour les personnes de sexe féminin. La grande majorité des jeunes a visionné son premier film pornographique entre 13 et 15 ans (72% des garçons versus 61% des filles). Parmi les adolescents ayant regardé des images pornographiques, soit 52% de l'échantillon, 48% des hommes versus 37% des femmes disent que les vidéos pornographiques qu'ils ont vues ont participé à l'apprentissage de leur sexualité.

D'une façon générale, les garçons partagent des normes de virilité qui banalisent la consommation et la circulation des images pornographiques. Ils remettent rarement en cause les représentations de la sexualité qu'elles véhiculent et auxquelles ils sont exposés dès le collège. En revanche, les filles jugent

le plus souvent ces images comme intrusives, agressives et provoquant du dégoût. Elles entretiennent ainsi un regard plutôt négatif sur la sexualité.

En outre, les adolescents peuvent être confrontés involontairement à un contenu pornographique en ligne en fréquentant des sites de streaming illégaux. Le chemin d'accès à certains contenus vidéo en ligne peut être saturé d'images pornographiques. L'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication recense les signalements et relaie les informations concernant les sites susceptibles d'heurter la sensibilité d'un mineur. Les logiciels de filtrage permettent également de limiter l'accès des adolescents à certains contenus. Dans le cadre de l'éducation aux médias (EMC et EMI), un travail peut être proposé aux élèves pour leur apprendre à s'orienter sur internet en toute sécurité.

• **Emergence de nouvelles pratiques : le sexting chez les adolescents**

Ce qui est plus récent dans les pratiques des adolescents, c'est la possibilité de se mettre en scène soi et avec d'autres, éventuellement dans le registre pornographique. La pratique de *sexting* correspond à l'envoi de messages textes, audio, de photos ou vidéos sexuellement explicites au moyen de réseaux sociaux, blogs, messageries instantanées et applications mobiles dédiées. Le terme *sexting* est peu usité par les adolescents aujourd'hui qui utilisent le plus souvent, pour parler de cette pratique, le terme de « *nudes* ».

Si le *sexting* n'est pas problématique en soi (il peut faire partie intégrante des expérimentations propres à l'adolescence), il comporte néanmoins certains risques. Le destinataire peut briser la relation de confiance et prendre l'initiative de l'envoi et du partage des contenus sans avoir obtenu le consentement de la personne concernée.

L'étude sociologique effectuée par le centre Hubertine Auclert en 2016 auprès de 1127 adolescents franciliens de 12 à 15 ans met en évidence que le cybersexisme n'est ni rare ni anodin de par ses conséquences. Le cybersexisme est ainsi défini : « il désigne les violences qui se déploient dans le cyberspace dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser, exercer une coercition externe et qui contaminent l'espace en présentiel (hors ligne) ou inversement. L'étude montre que le cybersexisme touche davantage les filles, mais qu'il participe au maintien des normes de masculinité et de féminité. Les filles sont réduites à leur apparence physique et doivent se montrer désirables mais aussi faire preuve de leur respectabilité. Leurs photos mises en ligne sont davantage commentées que celles des garçons, par les jeunes des deux sexes. Les règles de présentation de soi des garçons sont moins codifiées et moins strictes, ils doivent faire preuve de leur masculinité et de leur hétérosexualité. Le cybersexisme comme le cyberharcèlement peuvent engendrer des impacts négatifs : perte d'estime de soi, désespoir, mise à l'écart du groupe de pairs, peur de venir à l'école, rupture des relations, idées suicidaires.

Comme le cybersexisme se déroule dans un espace virtuel il échappe à la connaissance et au contrôle des adultes et la dissémination grâce à Internet est extrêmement rapide.

• **Des actions de prévention à l'école**

Les séances d'éducation à la sexualité sont sans nul doute un temps privilégié pour accompagner les jeunes dans une réflexion sur la pornographie et les échanges par Internet de contenus sexualisés les

concernant. Eduquer à la sexualité c'est repérer les stéréotypes de sexe pour pouvoir s'en distancier mais également parler des rapports sociaux de genre.

Le rappel du cadre légal est indispensable. L'interdiction de l'accès des mineurs à la pornographie est inscrite dans le code pénal (article 227-22). L'article 227-23 du code pénal stipule que « le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans ». Et l'article 226-2-1 vient préciser que la diffusion de tout enregistrement ou de tout document portant sur des paroles ou des images présentant un caractère sexuel est interdit en l'absence d'accord de la personne. En outre, l'interdiction de l'usage du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électronique dans l'enceinte des écoles et des collèges depuis la rentrée 2018 est un outil pour lutter contre les problèmes liés à la captation et à la diffusion d'images et de vidéos sur les réseaux sociaux notamment.

La pornographie ne représente ni la norme ni la réalité de la sexualité. Elle met en scène une sexualité de la performance, basée sur les stéréotypes de sexe, la domination masculine et la disponibilité féminine, elle utilise trucages et montage d'images.

Les adolescents sont devenus eux-mêmes des producteurs d'images et peuvent développer un œil pertinent sur ce qui leur est montré. Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, l'enseignant peut faire travailler les élèves sur l'importance d'acquérir une posture critique face aux images. Des échanges et des explications leur permettent de réfléchir et de comprendre en quoi les films pornographiques sont du cinéma et non une représentation de la réalité de la sexualité. Les jeunes qui ont la possibilité d'échanger avec des adultes sur ce sujet prendront de la distance par rapport à ces images. Les personnalités les plus fragiles pourront avoir plus de mal à faire la part des choses.

Le contrôle de l'accès à la pornographie des adolescents est extrêmement difficile voire impossible à mettre en œuvre en l'état actuel des choses. Un des façons les plus constructives pour lutter contre la reproduction de normes et de la hiérarchie du genre est sans doute **d'élaborer une posture éducative favorisant l'analyse critique des stéréotypes sexistes dans les médias**. Les effets du visionnage de la pornographie sont liés aux ressources d'interprétation qui vont pouvoir être mises en œuvre pour donner du sens aux représentations. Il est essentiel d'amener les jeunes à réfléchir sur le désir et le sens du désir avec lesquels ils ne sont pas encore au clair et en favoriser l'appropriation individuelle, accompagnant cette réflexion de la promotion de l'empathie.

Des techniques d'animation adaptées à l'âge avec des objectifs pertinents permettent de venir questionner ces représentations.

Les parents restent des interlocuteurs essentiels pour les adolescents dans leur rapport aux médias, aux images, et aux normes de comportement en matière de sexualité, d'une façon explicite ou implicite. Même si c'est un sujet qui peut paraître difficile à questionner pour un grand nombre de parents en respectant l'intimité des jeunes, les questions de respect du corps, de soi et de l'autre quel que soit son sexe, l'attention à l'expression des émotions, l'égalité des individus peuvent être des thèmes plus aisés à aborder dans les familles dans un dialogue confiant.

ÉDUCATION à la sexualité

Face aux difficultés des jeunes à repérer sur Internet les sites fiables, les professionnels ont un rôle à jouer pour promouvoir le recours à Internet et le repérage des sites délivrant une information exacte et adaptée au public.

Il n'y a pas une seule bonne source d'informations à un temps donné, mais c'est une progression, une accumulation de connaissances et de compétences, de rencontres avec des personnes ressources qui vont permettre à chaque jeune de se construire au fur et à mesure.

Outre le portail éducation à la sexualité sur Eduscol, d'autres sites peuvent être utiles pour la mise en place de séances d'éducation à la sexualité :

- <https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/ressources/guide-sur-les-cyberviolences>
- <https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/ressources/une-photo-cest-perso-la-partager-cest-harceler/>
- <https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.fr>
- www.centre-hubertine-auclert.fr
- <http://www.matilda.education>
- <https://www.stop-cybersexisme.com>
- <http://injep.fr/wp-content/uploads/2018/10/IAS17-intimite%CC%81-sexualite%CC%81-en-ligne.pdf>

I2. Premières manifestations de la puberté : les règles, les érections et les éjaculations

Repères / réflexions

Ce sont des sujets qui sont souvent associés à des temps d'échanges sur la puberté en séance d'éducation à la sexualité, sujets qu'il est important de traiter aussi bien avec les filles qu'avec les garçons quelle que soit la situation de groupe.

En cycle 3, en sciences et technologie, les élèves identifient les changements du corps au moment de la puberté et abordent les modifications comportementales et physiologiques de la puberté. Au cycle 4, en sciences de la vie et de la terre, le fonctionnement des appareils reproducteurs (y compris les contrôles hormonaux) est relié aux principes de la maîtrise de la reproduction. Durant les séances d'éducation à la sexualité, il est possible de s'appuyer sur les connaissances des élèves et de préciser avec eux ce qui a pu éventuellement ne pas être compris durant les temps d'enseignement disciplinaire.

Il est pertinent et indispensable de prendre en considération ces thématiques dans les trois dimensions de la sexualité humaine : biologique, psycho-émotionnelle et sociale.

- **Aborder le sujet des menstruations (ou règles)**

Dans la dimension biologique :

En maintenant les échanges dans la sphère publique, la question des règles conduit à parler de la manière dont il va être possible d'absorber le flux sanguin. Des échanges sont proposés sur les différents types de protections hygiéniques : les protections jetables (serviettes et tampons), et les protections durables (les serviettes hygiéniques lavables, la culotte menstruelle, conçue pour être anti-fuites et facilement lavable, mais aussi la coupe menstruelle qui s'insère dans le vagin pour recueillir le sang des règles). Le manque de transparence sur la composition des protections périodiques jetables et leur éventuelle toxicité entraînent une utilisation de plus en plus marquée des protections durables qui sont valorisées comme générant moins de gaspillage. Les différents types de protection sont montrés et manipulés par les élèves en vue d'une familiarisation. Dans l'établissement scolaire sont mentionnés les lieux où il est possible de se procurer une protection périodique en cas de besoin.

Le syndrome du choc toxique, maladie infectieuse rare mais grave provoquée par une bactérie, sera évoqué. En cas d'utilisation de tampon ou de coupe menstruelle, si les symptômes du choc toxique apparaissent (proches de ceux de la grippe, fièvre soudaine, vomissements, douleurs musculaires, éruption cutanée) il faut immédiatement retirer le tampon ou la coupe et consulter un médecin en l'informant. Il est préférable d'utiliser des tampons avec la capacité la plus faible adaptée au flux menstruel et ne pas garder un tampon ou une coupe plus de quatre à six heures.

Dans la dimension psycho-émotionnelle :

Il est pertinent de favoriser l'expression des ressentis et des émotions des jeunes filles face à l'arrivée prochaine des règles pour les plus jeunes, l'inquiétude que cela peut susciter, vis-à-vis de leurs règles

lorsqu'elles les ont déjà (ressentis positifs comme négatifs), sans intrusion dans l'intimité. Les garçons sont aussi invités à exprimer leurs ressentis, rarement positifs concernant les règles, mais cela contribue à travailler sur les représentations et le respect du corps de l'autre.

Dans la dimension sociale :

C'est le champ le plus intéressant à traiter, car il est très peu abordé dans d'autres circonstances et les élèves ont plus de difficultés à le percevoir.

On peut relever quelques pistes de réflexion :

- ce qui se passe du côté des filles : les parents sont aujourd'hui invités à prévenir les enfants des transformations pubertaires, et les mères le font le plus souvent pour leurs filles. Le discours est fréquemment paradoxal : les règles sont présentées comme quelque chose de positif et d'important parce que c'est un signe que la jeune fille grandit, devient « femme », et va pouvoir avoir des enfants en temps voulu. Mais c'est aussi une source de honte, de souillure, de dégoût car c'est quelque chose qu'il faut absolument cacher (pas de taches visibles, pas de serviettes qui traînent). Ce sang est vécu comme un déchet (les jeunes filles parlent souvent d'un sang sale, d'un vagin noir et qui sent mauvais). Moins les filles sont informées de l'arrivée de ces règles, plus elles garderont de cette première fois le souvenir d'une expérience négative. Dans les familles les jeunes filles sont plutôt incitées à utiliser des serviettes que des tampons, ce qui peut les priver de certaines activités et renforcer le ressenti de contrainte. En outre les douleurs des règles sont souvent vécues comme une fatalité sans solution. Le statut féminin est ainsi vécu comme très contraignant et peu enviable, et cela s'inscrit de façon durable dans la tête des jeunes filles.
- ce qui se passe du côté des garçons : d'une façon générale on constate une méconnaissance des règles, car c'est un sujet dont on ne leur parle que très peu avec eux en famille. Ils ont des représentations souvent erronées de ce que sont les règles (perte d'énormes quantités de sang par exemple) et sont persuadés que lorsque les filles sont de mauvaise humeur c'est inévitablement parce qu'elles sont leurs règles. Ils se moquent facilement des filles à ce sujet.
- ce qui se passe dans le champ sociétal : les règles sont un sujet tabou, il y a une chape de plomb sur le sang menstruel qu'on ne doit pas voir. Il existe de nombreuses expressions pour ne pas mettre les mots exacts sur les menstruations (des « ragnagnas » au « je suis indisposée » en passant par « l'arrivée des Anglais »).

Dans les publicités pour les serviettes hygiéniques, le sang est souvent de couleur bleue. On peut noter l'absence de normes sanitaires pour tout type de protection contrairement à tout produit cosmétique en contact avec des muqueuses.

Les religions ont joué un rôle négatif dans la vision péjorative des règles. Elles ont pu favoriser une mise à l'écart des femmes durant leurs règles, une association entre la période des règles et l'impureté que l'on retrouve dans de nombreuses cultures. Il faudrait ainsi éviter tout rapport sexuel pendant les règles et prendre un bain purificateur à la fin. Dans le champ social persistent des traces de ces idées : les femmes ne pourraient assurer certains métiers (ceux qui font jaillir ou risqueraient de faire jaillir du sang entre autres), et quand elles ont leurs règles elles pourraient faire rater une mayonnaise, dérégler une boussole ou faire tourner du vin.

Les ressentis et expériences des menstruations sont personnels pour chaque femme, et pourtant nombre de personnes sont persuadées que les humeurs des femmes sont totalement corrélées à leurs hormones. Partant de là, leurs comportements, leurs choix, et prises de décisions pourraient être fluctuants en fonction de la période de leur cycle et par conséquent manquer de fiabilité. Ces

conceptions sont totalement stéréotypées, défavorables aux femmes face aux hommes, et aucune étude ne vient étayer ces représentations qui persistent.

Lien vers :

[Page matilda « Les règles, un sujet encore tabou »](#)

• **Aborder le sujet des premières érections et éjaculations**

Dans la dimension biologique :

Les érections spontanées, espacées au début de la puberté, deviennent ensuite de plus en plus fréquentes. Elles peuvent être liées à une excitation sexuelle mais aussi avoir lieu à un moment où l'adolescent ne s'y attend pas, en dehors de toute situation érotique ; elles se relâchent spontanément en peu de temps. Les érections involontaires pendant le sommeil et le matin au réveil sont un phénomène courant et normal et peuvent se produire au-delà de la période pubertaire.

Les érections spontanées nocturnes peuvent être suivies d'une éjaculation. Les premières éjaculations qui se produisent la nuit commencent en général un ou deux ans après les premiers signes de la puberté, au moment où démarre la production des spermatozoïdes, avant les premières relations sexuelles. Elles étaient autrefois nommées « pollution nocturne », expression à bannir au vu de sa connotation péjorative. Leur déclenchement n'est pas contrôlé, elles peuvent être liées ou non à un rêve pour lequel il n'y a aucun souvenir. C'est un signe de maturité sexuelle, les organes reproducteurs deviennent fonctionnels.

Le sperme et l'urine sont émis par le même canal, l'urètre, mais jamais en même temps. Il est impossible d'éjaculer et d'uriner en même temps. Quand l'éjaculation se produit, il y a une hyperpression sur le col de la vessie qui se ferme et rend impossible la miction.

Dans la dimension psycho-émotionnelle :

Les premières éjaculations peuvent être vécues comme un événement inquiétant par les adolescents. Il peut être déstabilisant pour eux de se réveiller et de se sentir mouillés. Au-delà de la sensation d'inconfort, un sentiment de honte, ou même de culpabilité peut être ressenti. Il est opportun de rassurer les adolescents, de leur rappeler qu'il s'agit d'une fonction naturelle du corps.

Certains jeunes, particulièrement ceux en situation de handicap, se posent la question de l'origine du liquide qui a été émis durant la nuit et sont persuadés qu'ils ont uriné.

Parmi les jeunes, certains pourront s'inquiéter de ne pas avoir d'éjaculations nocturnes et auront aussi besoin d'être rassurés quant à leur normalité.

Dans la dimension sociale :

Si les jeunes filles sont souvent averties par leurs mères de l'arrivée future de leurs règles, les jeunes garçons ont souvent moins d'interlocuteurs familiaux qui les informent sur les possibles érections et éjaculations nocturnes. Ceci vient souligner l'importance pour eux de rencontrer des adultes en capacité d'échanger sereinement avec eux sur les transformations pubertaires.

Les jeunes adolescentes se posent des questions concernant les érections spontanées des garçons qu'elles peuvent parfois surprendre comme par exemple à la piscine. Des connaissances leur seront apportées pour une meilleure compréhension de ce phénomène, en particulier sur le fait qu'une érection peut survenir de manière spontanée à n'importe quel moment et que cela ne signifie pas que

ÉDUCATION à la sexualité

le garçon a envie (voire besoin) d'avoir une relation sexuelle. Mais qu'il est bien conscient de ce qui lui arrive et qu'il peut ne pas se sentir très à l'aise dans cette situation.

Certains courants religieux prônent le contrôle du corps et des éjaculations qui peuvent être considérées comme signe d'impureté, liées à des pensées concernant des actes charnels illicites ou assimilables à un acte de masturbation. L'absence d'interprétation et de jugement moral quant aux éjaculations nocturnes de la part des intervenants en éducation à la sexualité permettra aux adolescents de vivre avec moins d'inquiétude les premières manifestations du fonctionnement de leur appareil génital.